

## Convocation du Conseil général

**Jeudi 9 décembre 2021, à 19h00**

**A l'Aula du Centre des Deux Thielles**

### Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2021.
3. Nomination d'un membre auprès de la Commission des agrégations et des naturalisations en remplacement de Mme Adela Girard, démissionnaire.
4. Budget 2022. *Arrêté 1430.*
5. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif au plan financier et des tâches et au programme de législature.
6. Demande de crédit-cadre de CHF 1'050'000.00 pour la rénovation des salles de classes de 2022 à 2032 pour le collège primaire. *Arrêté 1431.*
7. Demande de crédit complémentaire de CHF 185'000.00 pour la réfection globale de la grue mobile du port. *Arrêté 1432.*
8. Demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 pour l'achat de 6 horodateurs. *Arrêté 1433.*
9. Crédit d'engagement de CHF 374'000.00 pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2022. *Arrêté 1434*
10. Motion du parti Vert' libéral intitulée « *Modification du règlement spécial du Bourg afin de permettre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie cantonale* ».
11. Interpellations et questions.
12. Divers.

Le Landeron, le 25 novembre 2021

Conseil communal

***En raison de la pandémie, le port du masque d'hygiène est obligatoire. La séance est publique (maximum 50 personnes).***

***Etablissements publics : permission tardive 1 heure.***

***Publication dans la FO le 17 décembre 2021, fin du délai référendaire le 26 janvier 2022***

#### **Annexes :**

- Rapport de la commission financière et de gestion
- Rapport de la commission SI-TP (pt 9)
- Crédits en cours

**No 5 Séance du Conseil général du jeudi 23 septembre 2021 à 20 h 00  
A l'Aula du Centre des Deux Thielles**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 4 de la séance ordinaire du 24 juin 2021
3. Réorganisation du Centre forestier de l'Eter  
Arrêté 1428
  - 3.1. Crédit d'engagement de CHF 550'000.00 pour l'acquisition de la part de l'Etat de Neuchâtel du Centre forestier de l'Eter et de ses véhicules
  - 3.2. Acquisition en qualité de propriétaire unique du bien-fonds DDP (droit de superficie distinct et permanent) D5635 du cadastre de Cressier (Centre de l'Eter)
  - 3.3. Adoption du contrat entre l'Etat de Neuchâtel et la Commune du Landeron pour la réalisation de travaux d'exploitation et de soins dans les massifs cantonaux de Bois l'Abbé, Trembley, Eter et de Pourtalès
  - 3.4. Engagement de deux forestiers-bûcherons (2 EPT) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022
4. C2T – Crédit d'engagement de CHF 720'000.00 pour le remplacement des fenêtres du bâtiment du Centre des Deux Thielles  
Arrêté 1429
5. Motion du parti socialiste intitulée « Création d'appartements avec encadrement »
6. Motion du parti Vert'libéral intitulée « Création d'une task-force affaissement du Bourg »
7. Motion du parti Vert'libéral intitulée « Ecopoint – récolte du carton »
8. Motion du parti Vert'libéral intitulée « Modification du règlement spécial du Bourg afin de permettre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie cantonale »
9. Interpellations et questions
10. Divers

**1. Appel**

M. Thomas Froelicher, président, a le plaisir de saluer l'assemblée et d'ouvrir la 5<sup>ème</sup> séance ordinaire du Conseil général de cette législature.

Le secrétaire passe à l'appel.

Présents : Bourquin Silvia, Bovet Stephan, Caillet Cédric, De Marcellis Pierre, Fauro Massimo, Forster Vincent, Froelicher Thomas, Gabriel Reto, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Guizzard Fabrizio, Gütiger Nicole, Guye Olivier, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Jeanneret Vincent, Juan Anne-Lise, Kohler Cindy, Kühni Ugo, Linder Thierry, Mallet Gregory, Muriset Christian, Muriset Jessica, Muriset Stéphanie, Peluso Antonio, Perrenoud Stéphane, Savoy Jacques, Senn Jean-Philippe, Sieber Monique, Wenger Lucas, Winz Fredy.

Excusés : Bürli Gilliane, Cuendet Denis, Girard Adela, Hofs Peter, Perret-Gentil Roland, Petermann Jean Pascal, Pin André, Spring Denis.

**33 Conseillers généraux présents, majorité à 17.**

**Conseil communal**

Présents : Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Schouller Nadine, Spring Roland.

Excusée : Bottinelli-Frigerio Maura

Bureau du Conseil général :

Président:	M.	Thomas Froelicher	PSL
Secrétaire:	M.	Jean-Marc Jeanneret	PLR
Questeurs:	M.	Thierry Jaquier	CAN
	M.	Stephan Bovet	UDC

Le bureau du Conseil général a reçu la démission de Mme Adela Girard en charge de la commission des agrégations et de naturalisation et membre du groupe de travail de la révision du règlement organique. Le Conseil général prend acte de cette démission. La nomination de son remplaçant figurera à l'ordre du jour du CG du 9 décembre prochain.

## 2. Procès-verbal no 4

Le Conseil général accepte le procès-verbal n°4 du 24 juin 2021 par 32 voix.

## 3. Réorganisation du Centre forestier de l'Eter Arrêté 1428

La parole est donnée à Mme Nadine Schouller, directrice des domaines et forêts, qui remercie le garde-forestier du Landeron, le directeur financier et l'administratrice de la commune ainsi que le service forestier de l'Etat. En effet, cela a été un travail d'équipe pour présenter ce dossier. Elle tient à apporter les réponses pour donner suite aux remarques de la commission financière ainsi qu'aux interrogations de certains. En ce qui concerne le droit de superficie, il court jusqu'en 2066. Donc à partir de 2065, il faudra reprendre le dossier, soit pour le prolonger (jusqu'à une durée de 100 ans), soit pour le retour du bâtiment à l'Etat mais avec un montant d'au moins 70% de sa valeur auprès de l'ECAP. En effet, selon la LFinEC, la valeur d'un bâtiment du patrimoine ne sera jamais à 0 dans les comptes. (Article 46, al. 5 et 6). De plus, les bâtiments du patrimoine administratif peuvent être réévalués tous les 20 ans. Cela signifie que le bâtiment de l'Eter sera réévalué au moins deux fois avant l'échéance du DDP. Il est exact que dans la convention, il n'est pas fait mention d'un montant minimum. Un montant minimal serait interprété par l'Etat comme un montant maximal. Ce dernier indiqué dans la convention est en fait un montant « objectif ». Montant que l'on souhaite atteindre année après année et le service forestier mettra tout en œuvre en intégrant suffisamment de travaux dans le programme trimestriel. Cette façon de faire a l'avantage de s'assurer, non seulement d'un volume de travail suffisant sur l'année, mais également d'une répartition judicieuse sur tous les mois de l'année. Comme déjà discuté, l'engagement des deux forestiers-bûcherons s'établira sur un contrat de travail avec des salaires de la classe 4. Dans la somme annoncée, il a été projeté qu'un forestier-bûcheron serait engagé selon le contrat de travail du forestier-bûcheron expérimenté, actuellement en fonction au Landeron. Pour le deuxième poste, il a été prévu d'engager un jeune forestier-bûcheron, mais c'est une projection avec une mise à un niveau assez haut pour éviter toute surprise. Les charges sociales sont comprises dans ce calcul et sont les mêmes que pour tous. A rappeler que les forestiers-bûcherons sont assurés par la SUVA. Pour ce qui est d'un apprenti de troisième année, il faut compter, charges comprises également, la somme de CHF 20'000.- pour une année entière. Il a également été posé la question du point 82000/33 en page 4 du rapport. Cette diminution vient du fait que le tracteur actuellement au Landeron, est totalement amorti, soit normalement CHF 9'000.-. Mais comme les véhicules de l'Etat seront repris, la somme de CHF 5'000.- doit être déduite, d'où cette différence de CHF 4'000.-. Pour ce qui est des véhicules, un tracteur John Deere 6230, 95CV, équipé pour les travaux forestiers et également équipé d'un frontal devra être repris ; première mise en circulation 06.12.2010, heures compteur 3545 h. Un véhicule Pick-up Toyota, 1<sup>ère</sup> mise en circulation 2012, 86'000 km, fait également partie du parc véhicule. Dans

l'inventaire des véhicules, il y a encore deux remorques et un broyeur état neuf pour une valeur de CHF 9'000.-. Ces véhicules ont été expertisés et contrôlés deux fois ; une fois par le garage du service de l'Etat et la seconde par le garage agréé du service forestier du Landeron. Ils sont en parfait état. Comme indiqué dans le rapport, le canton de Neuchâtel a souhaité réorganiser son service forestier pour apporter un renouveau, plus d'efficacité et pour conserver une utilisation et une gestion optimale et régionale. Ce contrat n'a pas été simple ; bien des séances, discussions et négociations avec l'Etat ont été nécessaires pour obtenir un accord très satisfaisant pour les deux parties. En devenant propriétaire de l'entier du bâtiment du centre forestier de l'Eter, la commune récupère un bâtiment moderne, fonctionnel et en parfait état. C'est un investissement, mais c'est un bon investissement qui a un faible impact sur les comptes de la commune et qui, dans le développement durable, permet un risque plus qu'acceptable. Il est mentionné que la convention concerne l'entretien des forêts cantonales du Bois l'Abbé, Trembley, l'Eter et Pourtalès, soit 600 hectares en tout. En y ajoutant les domaines du Landeron, Lignièrès et la corporation de Saint-Maurice, c'est une surface importante pour occuper 3 forestiers-bûcherons et les apprentis durant l'année. Mme Nadine Schouller fait confiance au garde-forestier du Landeron pour organiser le travail au mieux afin qu'aucune forêt ne soit délaissée. Les travaux à réaliser par l'équipe forestière du Landeron y sont clairement indiqués (coupes, chablis, soins à la jeune forêt, plantations, entretien de la desserte (chemins) et entretien des limites). Par ailleurs, il est stipulé qu'un programme trimestriel est établi afin de garantir l'occupation du personnel sur toute l'année. Elle pense que la commune du Landeron a une opportunité unique de développer un centre de compétences forestières locales dont elle bénéficiera par une efficacité encore accrue de la gestion de ses forêts. Ceci sans que ces améliorations ne chargent ses comptes. Les synergies, dont la convention proposée pose les bases, apportent une plus-value importante aux deux partenaires (meilleures connaissances du terrain, déplacements réduits, taille d'équipe permettant d'atteindre l'optimum dans l'organisation des travaux (pour les travaux courant, travail en trois équipes et pour les travaux spéciaux ou importants, travail avec une équipe réunie)). Les équipements en outils et en machines pourront être plus rapidement rentabilisés. Le bâtiment du Centre forestier de l'Eter sera pleinement utilisé et les coûts répartis sur un nombre d'utilisateurs élevé. Sa gestion sera simplifiée, car il n'y aura qu'un seul propriétaire et une infrastructure locale sera immédiatement disponible en cas de tempête, par exemple, pour dégager les routes. Ces améliorations notables par rapport à la situation actuelle se feront sans alourdir les comptes de la Commune du Landeron, car les frais occasionnés par la mise en place de cette nouvelle organisation pourront être facturés à l'Etat. L'opportunité de renforcer l'équipe forestière, de profiter de toutes ces synergies pour être plus polyvalente et de maintenir dans la région des places de travail et d'assurer une utilisation du centre forestier de l'Eter devrait apporter un équilibre en donnant à la Commune du Landeron l'opportunité de se positionner comme un acteur d'importance dans l'Entre-deux-Lacs pour les aspects forestiers. De plus, il ne faut pas oublier que l'entretien et la protection des forêts sont et seront de plus en plus nécessaires pour se protéger des crues et des intempéries, pour ralentir la dégradation du climat, pour préserver la faune et la flore. La forêt joue un rôle très important et jouera un rôle de plus en plus important pour la population. Mme Nadine Schouller va être claire jusqu'au bout. Si cet arrêté ne devait pas être accepté, le contrat sera caduc. Une autre solution sera trouvée par l'Etat, soit à l'interne, soit avec un autre partenaire, mais il n'y aura plus de discussion avec Le Landeron. Bien entendu et à priori, le service forestier de la commune continuerait de fonctionner dans la même configuration qu'aujourd'hui, c'est-à-dire avec les domaines du Landeron, Lignièrès et la corporation de Saint-Maurice. Elle rappelle que ce sont les conseillers généraux qui ont le dernier mot et qu'ils doivent prendre leurs responsabilités. Pour sa part, elle trouve ce contrat équilibré qui donne à la commune du Landeron la possibilité de se positionner comme un acteur d'importance dans l'Entre-deux-Lacs pour les aspects forestiers. Au nom du Conseil communal, elle remercie l'assemblée pour son attention et demande d'accepter cet arrêté.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Monique Sieber, relève que le projet est intéressant pour la commune étant donné qu'il apporte un enrichissement des tâches, une meilleure utilisation des équipements et la recherche de rationalisation. Elle constate également une valeur ajoutée pour la gestion de la forêt. Toutefois, l'acte notarial et le contrat paraissent faibles sur certains points. Le droit de superficie aurait dû être renégocié pour être prolongé. Le fait que l'Etat se réserve le droit de renégocier le volume des travaux sans garantie d'un minimum fait prendre des risques financiers à la commune. De ce fait, il vaudrait la peine que la commune négocie un montant de prestation minimal de CHF 230'000.-. La CFG dans sa majorité soutient le projet.

Prise de parole des groupes.

M. Fredy Winz, pour le PSL, regrette que le contrat de prestation entre l'Etat et la Commune du Landeron se contente de stipuler un montant maximum annuel de CHF 270'000.- pour les prestations à fournir, mais sans mentionner de minimum, reportant ainsi l'entier du risque sur la commune. Mais, malgré ce gros bémol, le PSL est d'avis que le coût reste supportable et que ce bon projet renforce le Service forestier de la commune sur plusieurs plans, notamment au niveau de la formation, de la sécurité, de la dynamique de travail et de l'attractivité. Dans sa séance de préparation du 16 septembre 2021, le groupe a accepté l'arrêté 1428 à l'unanimité des membres présents.

Le Canette, par M. Jacques Savoy, a bien étudié les avantages et inconvénients du projet soumis par le CC et en reconnaît l'intérêt pour le groupe forestier et l'élargissement des possibilités qui en découle. Toutefois, dans son état actuel, il présente des lacunes importantes. Il en signale trois. Premièrement, il semble impensable de reprendre des charges du Canton sans avoir la garantie que celui-ci confiera les travaux permettant de les couvrir. Un montant minimum (et non maximum) de travaux doit donc être prévu conventionnellement. Deuxièmement, le droit de superficie devrait être étendu au lieu de se terminer en 2066. Enfin, dans la projection des comptes de la commune, le bénéfice financier escompté pour cette opération n'apparaît pas clairement (voir en-tête du compte 82000). Il relève en outre que, le Canton étant demandeur, les frais liés à cette opération devraient lui incomber. Par conséquent, le Canette propose une non-entrée en matière pour ce projet en attendant le résultat des négociations proposées.

L'entrée en matière est combattue.

Mme Jessica Muriset, pour le PVL, a lu avec beaucoup d'attention le rapport concernant la réorganisation du centre forestier de l'Eter. Le groupe a été étonné par la quasi-inexistence d'un argumentaire motivant à accepter ce crédit d'engagement qui s'élève, tout de même, à plus d'un demi-million de francs ainsi que l'engagement de 2 EPT. On y lit que « la forêt génère l'oxygène indispensable à la vie des hommes et des animaux. Qu'elle joue un rôle important pour la population : économique, environnemental, écologique, délasserment, et qu'il n'y a pas de Wifi en forêt, mais on assure qu'il y a une connexion géniale ». Dans sa conclusion, le Conseil communal estime que l'achat de l'entier du bâtiment du centre forestier de l'Eter est une opportunité permettant de renforcer et faire perdurer un équilibre judicieux privé-public dans les travaux forestiers. Grâce à des effets de synergie, la commune du Landeron peut s'attendre à une économie d'environ CHF 20'000.- par année. De plus, cette solution permettra à cette dernière de se positionner une fois de plus comme un acteur majeur de la région et apportera une nouvelle dynamique en valorisant le travail du Service forestier. L'engagement de 2 EPT est tout de même une lourde responsabilité. Une fois engagées, ces personnes devront être équipées de matériel certainement onéreux afin de pouvoir accomplir les tâches qui leur seront confiées. Il faudra peut-être aussi leur fournir un nouveau véhicule. Le PVL se demande si la situation économique de la commune permet sincèrement de débloquer cette somme d'argent aujourd'hui ; si cette réorganisation est vraiment nécessaire ; s'il n'y a pas d'entrée en matière, quelles en seraient les conséquences à court et moyen termes ; et si en cas d'acceptation, quels en seraient concrètement les avantages à en tirer. Pour le groupe, il

y a trop d'inconnues à ce jour, raison pour laquelle, il va refuser ce crédit à moins qu'il revienne lors d'un prochain CG avec un solide argumentaire.

Le PLR, par M. Antonio Peluso, remercie le CC pour ce dossier intéressant pour la commune. Il prend note du fait que si cette demande est devenue prioritaire par rapport à d'autres dossiers en attente, c'est en raison de l'opportunité qui s'est présentée suite à l'incendie survenu en 2017 dans le bâtiment du service des forêts du canton à Montmollin. Suite à cet événement, le Canton a décidé de revoir sa politique d'engagement dans la gestion des forêts et c'est une réelle opportunité qui est offerte aujourd'hui à la Commune de devenir seul maître à bord du centre forestier de l'Eter, qui sera la seule équipe forestière de l'Entre-deux-Lacs. Le PLR a retenu que le projet prévoit non seulement l'acquisition à 100% du bien-fonds, mais aussi les véhicules et les machines nécessaires à l'exécution des nouvelles tâches de la commune. Notamment, le mandat d'exploitation d'une partie des forêts de l'Etat moyennant une contribution financière de CHF 270'000.- par année, déterminée en fonction des coûts effectifs des prestations fournies. Ladite contribution étant plafonnée mais garantie, la mention d'un minimum n'est pas nécessaire. Les ressources humaines qui permettront une exécution efficace du nouveau mandat, devront être augmentées, mais les frais relatifs aux engagements à prévoir seront couverts par la contribution de l'Etat. L'actuelle équipe du centre forestier sera réorganisée avec l'engagement de deux nouveaux collaborateurs (forestiers-bûcherons) et la reprise de l'apprenti de l'Etat pour former trois équipes de forestiers performantes. La reprise des véhicules et des machines du Canton permettra de faire face à l'agrandissement de la charge de travail. A cet effet, une expertise technique et financière a été faite sur les véhicules, qui se sont révélés fonctionnels et pour lesquels le Canton a fait un effort sur le prix de vente. Tout comme les véhicules, le bâtiment de l'Eter, construit en 2016, est fonctionnel et viendra enrichir les actifs des comptes communaux. Même si en parallèle, il faudra peut-être emprunter pour acheter le bâtiment, et la dette globale de la Commune se verra augmentée d'autant. En fait, une éventuelle augmentation de la dette ne va pas appauvrir la Commune. Par contre, la nouvelle structure va permettre de disposer d'un plus grand pouvoir d'action, d'une meilleure efficacité et d'offrir à ses troupes une plus grande motivation et valorisation. L'amortissement de la dette sera garanti par la rémunération reçue de l'Etat pour le travail additionnel fourni. Le droit de superficie sera rediscuté avant l'échéance du contrat en vue d'une éventuelle prolongation au-delà de 2066, ou d'une reprise par l'Etat. Les discussions sont à prévoir dès 2064-65. En cas de refus du projet en objet, le Conseil communal devra étudier et énumérer les contraintes en provenance du Canton et chiffrer les coûts additionnels qu'un tel refus risque de générer par rapport à la situation actuelle. Fort de ce constat, le PLR est convaincu par la qualité du projet et accepte l'arrêté à l'unanimité.

M. Lucas Wenger, pour l'UDC, accepte la réorganisation du Centre forestier de l'Eter. Cependant, il relève qu'il serait judicieux de convenir avec l'Etat d'une contribution minimale de ce dernier comme relevé dans le rapport de la commission financière et de gestion du 31 août 2021.

Le PLR, par M. Jean-Marc Jeanneret, demande une suspension de séance de 10 minutes.

Prise de parole individuelle.

M. Jean-Marc Jeanneret, pour le PLR, est très surpris de la prise de position et des questionnements du groupe Canette. Il y a la forêt, ses bienfaits et son utilité, mais aussi le travail des forestiers qu'on doit respecter. Et puis, il y a le Canette. Et, au jour d'aujourd'hui, le Canette pense qu'il suffit de combattre l'entrée en matière et des solutions seront trouvées rapidement. Au Conseil fédéral, il y a en a deux qui sont comme cela, ce ne sont pas ses copains non plus. Donc le PLR va maintenir sa position, soutenir le CC et invite tous les gens de bonne constitution d'aller de l'avant avec ce projet.

M. Gregory Mallet, pour le Canette, se dit aussi très surpris de ce qu'il a entendu ce soir. Il a l'impression, comme exprimé tout à l'heure à certains collègues, que c'est le prototype d'un dossier où on doit refuser d'entrée en matière parce que, sur le fond, tous sont d'accord sur les principes. Personnellement, d'un point de vue technique et organisationnel, il fait pleinement confiance à l'équipe forestière. Il pense que la commune a un bon garde-forestier et que les forêts communales sont bien gérées. Mais on semble être aussi presque tous d'accord qu'il manque notamment un montant minimal dans cette convention. En discutant avec certains d'entre vous, dont son préopinant, il semble que l'Etat a l'intention de donner au minimum CHF 270'000.- de travaux. Alors M. Gregory Mallet se demande pourquoi ne pas pouvoir mettre ce montant dans la convention. Il croit qu'il a aussi été dit qu'à l'échéance du droit de superficie, la valeur comptable à laquelle l'Etat reprendrait le bâtiment serait de 50% du montant de l'ECAP. Cela ne peut pas être dit. C'est un maximum en cas de réévaluation. Mais en imaginant que la réévaluation de ce bâtiment soit effectuée juste avant l'échéance du droit de superficie, il ne pense pas que cela soit accepté. Donc prétendre que le bâtiment sera à 50% de sa valeur vénale à cette échéance, cela est faux. Il aimerait aussi dire que le budget qui se trouve dans le cahier et qui prévoit un équilibre à moins de CHF 1'000.- près, se base sur l'hypothèse que l'Etat va confier pour CHF 270'000.- de travaux. Il se base également au niveau des recettes au maximum possible vu qu'on ne pourra pas leur facturer plus. En somme, quel représentant dit à un client « Je suis d'accord de travailler pour toi, mais je ne suis pas d'accord de faire plus que cela ». Et il trouve que c'est un peu l'archétype ; surtout que certains d'entre vous prétendez veiller à ce que chaque franc soit bien investi. Il se demande si en acceptant ce dossier ce soir, l'intérêt des Landeronnais est défendu. Il a l'impression que l'Etat, qui est bon pour imposer aux communes des reports de charges, propose cette fois de reporter les charges, par le biais du transfert des emplois et des charges qui vont avec, sans transférer les recettes parallèlement. Il croit que l'unanimité est d'accord que ce projet est beau mais qu'il manque certains éléments. Ce dernier doit être renvoyé au CC pour renégociations avec l'Etat. Entre gens intelligents, il est sûr que le Canton va accepter. M. Gregory Mallet demande de soutenir la non entrée en matière. Ce n'est pas être contre le service forestier, ni contre la forêt. Au contraire, on l'adore tout autant que vous.

M. Frédéric Matthey, au nom du Conseil communal, souhaite amener quelques précisions ayant suivi le dossier qui date de plus d'une année. En l'occurrence, le montant qui est prévu dans la convention comme montant maximum, est finalement un montant-cible. Ce n'est pas un montant qui sera dépassé. Il a été calculé en fonction des soins qui doivent être apportés à la forêt. Le Canton ne peut pas dire « on ne fait rien et on fait zéro sur la forêt ». Il y a des lois fédérales, des directives et un certain nombre d'éléments qui doivent être faits en termes d'entretien des forêts, de jeunes pousses, d'entretien des chemins, etc... Il y a donc un cahier des charges qui est défini. Et ces CHF 270'000.- sont un montant-cible qui doit être atteint et qui est défini par le service forestier du Landeron avec les personnes de l'Etat. Pour l'exploitation au niveau des forêts, il n'est pas possible aujourd'hui de faire ce que l'on veut au niveau du Landeron. Il y a une discussion systématique avec les services de l'Etat chaque année afin de planifier les travaux à effectuer et d'arriver au 31 décembre en ayant ce montant qui est consommé et qui peut être facturé à l'Etat. Donc, globalement, Le Landeron n'est pas autonome, même pour l'exploitation de sa forêt. Tout cela pour dire que le montant minimum que vous souhaitez avoir, peut être discuté avec l'Etat. Il n'est pas dit qu'il ne peut pas y avoir du tout de montant supérieur à cette valeur-là. S'il y a des événements extraordinaires et des travaux spéciaux qui ne sont pas liés à l'entretien standard de la forêt, des travaux liés à une maladie, à une campagne pour replanter de nouveaux arbres, il y aura peut-être des mandats spéciaux qui seront attribués à la commune du Landeron. Après, dire qu'à la fin du droit de superficie, le Canton va reprendre le bâtiment et va mettre dehors les services forestiers de la commune, il n'y croit pas tellement. Ce n'est pas un bâtiment qui permet de faire de la spéculation immobilière, mais qui est fait pour l'exploitation de la forêt. Et l'Etat, dans sa stratégie, a décidé de centraliser ses centres ; un dans le haut du Canton, un à Montmollin, et au Val-de-Travers, ils ont déjà externalisé les travaux ; ce sont des forestiers de cette région qui exploitent les forêts de l'Etat. Et ils souhaitent faire la même chose à l'est dans un

partenariat qui semble équilibré entre Commune et Canton. C'est une bonne manière de collaborer. Le contrat semble malgré tout équilibré, bien que certains pensent que ce ne l'est pas. Cela montrerait une collaboration efficace entre la Commune et l'Etat et permettrait de ne pas dire que l'Etat ne veut pas collaborer avec les communes. Et dans ce dossier, M. Frédéric Matthey a l'impression que tout au long des discussions, les services étatiques et également, le Conseiller d'Etat qui s'est impliqué dans ce dossier et rencontré à plusieurs reprises, souhaitent vraiment une collaboration gagnant-gagnant entre les deux partenaires.

M. Jacques Savoy, pour le Canette, prend note que cette convention entre la Commune et le Canton est valable pendant 10 ans avec ce montant maximum de CHF 270'000.-. L'Etat peut réorganiser son service forestier dans 5 ans et dire qu'un certain nombre de ses travaux serait fait par un autre service qu'il mettrait en place ; rien n'empêche à ce moment-là, de descendre le montant des travaux qui seraient à faire par la commune à CHF 100'000.- ou CHF 150'000.- d'où l'intérêt du Canette d'avoir un montant minimum garanti sur 10 ans dans la convention.

M. Antonio Peluso, pour le PLR, précise que si toute à l'heure, une non-entrée en matière devait être décidée, il faudra que ce soit en connaissance de cause des conséquences ; à savoir que le CC devra retourner devant l'Etat pour lui faire part de la position du législatif landeronnais et essayer de négocier autre chose que ce qui a été concordé jusqu'ici. En admettant que l'Etat n'entre pas en matière, la commune du Landeron va se trouver à ce moment-là dans une position délicate si l'Etat décide de travailler avec un autre partenaire. Le Landeron risque de se retrouver avec des ressources à disposition dont elle ne saura plus que faire et des charges qu'il faudra reconsidérer. Cet élément est à prendre en compte dans l'immédiat si le législatif décide de voter une non-entrée en matière. Concernant enfin cette clause d'adaptabilité de la convention, il est vrai que la durée de 10 ans semble réduite par rapport aux engagements que la commune du Landeron va prendre si elle signe cette convention. C'est pourquoi, si ce crédit devait être accordé, il faudrait mandater l'exécutif landeronnais de manière à négocier des conditions plus favorables pour permettre d'amortir ou de réaliser valablement ce projet sur une durée autre que les 10 ans proposés. Et enfin, on a parlé ici de décision du Grand Conseil qui pourrait décider dans 5 ans de revoir son organisation forestière. Or, on parle d'événements extraordinaires et imprévisibles qui pourraient mener à cette situation. Pour être dans ce cas de figure, il ne suffit pas d'un simple claquement de doigts du Canton et dire « *voilà j'ai décidé de changer ma politique, donc je change les conditions de la convention* ». C'est un peu facile comme raccourci.

Mme Nadine Schouller indique que le Conseil d'Etat en la personne de M. Laurent Favre avait été bien clair sur le point de ces négociations. Mais si le Conseil général accepte l'entrée en matière, il est encore possible de s'approcher d'eux pour essayer de discuter d'un montant minimal, mais sans garantie. Pourquoi tout perdre pour cela, elle ne comprend pas cette remise en cause. Il faut tout de même faire un petit peu confiance. Le contrat passé avec l'Etat est clair et net, et chacun va remplir ses fonctions. Le service forestier réorganisé va également tout faire afin d'arriver à ces CHF 270'000.- qui représentent des travaux courants. Les « travaux spéciaux » seront facturés en plus du moment que la demande vient de l'Etat.

M. Jacques Savoy maintient sa non-entrée en matière.

M. Gregory Mallet souligne que le règlement organique actuel prévoit que chaque conseiller général peut demander la levure du vote, mais il croit que ce n'est pas une prérogative du président puisqu'on parle-là de la discussion et ce sont des choses qui doivent être liées au vote. Donc les personnes qui veulent dire des choses intelligents, sont appelées à le faire.

Le président mettra donc au vote la clôture de la discussion.

M. Gregory Mallet indique que c'est un conseiller général et non le président qui peut le demander. Une demande de non-entrée en matière est constructive. C'est-à-dire que le



Canette veut épauler le CC avec des arguments pour aller auprès du Conseiller d'Etat en charge de ce département. Ce qu'il retire de ce qui a été dit, c'est que, finalement, l'Etat doit faire un certain nombre de travaux, que le cahier des charges prévoit effectivement, que l'on ne peut pas faire n'importe quoi et que de facto, cela générera une facture de CHF 270'000.-. Donc, son interprétation est que cela ne pose pas de problème de mettre un montant minimum à cette hauteur. Il invite le CC à aller rediscuter vers le Conseiller d'Etat en charge et à revenir à la séance du mois de décembre avec une convention qui intègre notamment cela. Il semble également juste que l'Etat prenne en charge les frais notariés au registre foncier qui en découlent, puisqu'il est demandeur ; au moins qu'ils soient partagés. M. Gregory Mallet voudrait revenir sur ce qui a été dit concernant le refus de l'entrée en matière et le non-aboutissement du projet, cette situation ne serait pas catastrophique avec des charges supplémentaires. C'est une erreur. Si l'entrée en matière est refusée, ce n'est pas un refus du crédit, c'est un renvoi au Conseil communal pour négociations. Et si les négociations n'aboutissent pas, la situation restera comme actuellement et ceci n'est pas mauvais. Il est très important de soutenir le CC et de le faire par une non-entrée en matière.

M. Jean-Marc Jeanneret souligne que ce sont les mêmes qui se sont levés il y a quelques années et qui ont dit « on est contre cette fusion ». Le projet a capoté. Une fusion se prépare du côté de Saint-Blaise et de ses communes avoisinantes, et les mêmes voix disent qu'il faut relancer la fusion. On verra dans le futur comment cela va se passer après avoir semé la confusion et envoyé bouler tout le monde. Donc aujourd'hui, il faut assumer ses responsabilités et arrêter de tourner autour du pot et dire qu'il faut revenir au mois de décembre. Maintenant, il faut voter l'entrée en matière et il demande officiellement la clôture des discussions.

Passage au vote. La clôture des discussions est acceptée par 24 voix contre 4. Le débat est clôturé.

Le président confirme la décision de M. Jacques Savoy de maintenir sa non-entrée en matière.

Passage au vote pour la non-entrée en matière. 14 voix sont pour la non-entrée en matière et 16 contre. Elle est refusée.

Passage au vote. L'arrêté 1428 est accepté par 21 voix contre 2.

#### **4. C2T – Crédit d'engagement de CHF 720'000.00 pour le remplacement des fenêtres du bâtiment du Centre des Deux Thielles** **Arrêté 1429**

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des bâtiments, qui indique que le Conseil communal avait inscrit au plan des intentions un crédit de CHF 1'050'000.- pour le remplacement des fenêtres du corps sud du C2T. Après étude minutieuse du dossier, le CC, les services techniques et le mandataire ont opté pour un changement complet des fenêtres des salles de classe. Comme indiqué dans le rapport, les fenêtres des couloirs, de la bibliothèque et de l'entresol seront remplacées d'ici une dizaine d'années. De ce fait, la demande de crédit faisant l'objet de l'arrêt 1429 a pu être réduite d'un tiers et se monte dorénavant à CHF 720'000.-. Le concept choisi a été validé par les instances scolaires et par l'architecte, M. Laurent Geninasca. Ce dernier a suivi la construction du centre scolaire. La question a été posée sur une éventuelle économie d'énergie espérée par le changement de ces fenêtres. A ce stade, il est très difficile de répondre. Des mesures devront encore être effectuées par un bureau spécialisé. Selon le devis reçu, le centre scolaire a des valeurs inférieures en Watt par mètre carré (kelvin est l'unité de mesure tant pour les cadres que pour les fenêtres). Actuellement, pour les cadres, la valeur s'élève à 1.0, anciennement 1.2 à 1.3 et

pour les verres, 0.6 actuellement contre 0.8 à 0.9 par le passé. Plus un coefficient est petit, plus la structure est isolante. Selon les services techniques communaux, un gain entre 2 et 4% peut être espéré, mais guère plus. Comme mentionné dans le rapport, cet investissement a été intégré dans la planification de l'EORÉN, mais devra encore être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal. Le CC remercie l'assemblée d'accepter cette demande de crédit de CHF 720'000.-.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

M. Jean-Marc Jeanneret, pour le PLR, a étudié cet arrêté avec attention et constate qu'effectivement, les fenêtres sont vieilles de plus de 30 ans vu que la première volée est entrée dans ce collège en 1991. Donc elles doivent être changées. Ils profitent de changer les prises RJ45. En 1991, il n'y avait pas encore toute l'informatique dont on dispose actuellement. Donc les placer au bon endroit est certainement une bonne solution. Toutefois, le groupe souhaite, bien qu'en sachant la réponse du chef de dicastère, avoir une vision à plus long terme que le plan des intentions et de savoir si les entretiens qui ont été faits dans ce bâtiment jusqu'à ce jour, vont continuer et quels sont les engagements à prévoir dans les prochaines années. Le PLR remercie le CC pour le travail effectué et acceptera cet arrêté à l'unanimité.

Mme Anne-Lise Juan, pour le PSL, relève que 30 ans après sa construction, il n'est pas surprenant de devoir changer les fenêtres du C2T en profitant de se mettre aux normes actuelles. De ce fait, le PSL accepte l'arrêté 1429 à l'unanimité.

Le PVL, par M. Stéphane Perrenoud, indique que la conclusion du rapport concernant le remplacement des fenêtres des salles de classe du corps sud du C2T mentionne que « *afin de pérenniser le patrimoine bâti de la commune et d'améliorer l'enveloppe énergétique du Centre des Deux Thielles, le Conseil communal vous remercie d'accepter l'arrêté soumis à votre Autorité.* » et au point 4 du même rapport, on y lit que « *le remplacement unique des fenêtres ne peut faire l'objet d'une subvention cantonale ou fédérale dans le cadre du "programme bâtiment".* ». Ce projet ne va donc pas améliorer l'enveloppe énergétique du C2T, du moins pas suffisamment pour bénéficier d'une aide fédérale qui serait la bienvenue. Le PVL se demande, par conséquent, s'il ne serait pas opportun de monter un projet plus complet qui permettrait de bénéficier de cette manne. Le rapport ne faisant pas mention d'une étude allant dans ce sens, le groupe souhaite que cet arrêté soit complété et présenté lors d'un prochain CG et demande une non-entrée en matière.

Le président attend que la non-entrée en matière soit combattue.

M. Reto Gabriel, pour l'UDC, soutient l'arrêté 1429 pour le remplacement des fenêtres du C2T.

Pas de prise de parole individuelle.

M. Stéphane Perrenoud maintient sa demande de non-entrée en matière.

Passage au vote. L'entrée en matière est acceptée par 29 voix contre 3.

Passage au vote de l'arrêté 1429. Ce dernier est accepté par 29 voix contre 1.

## 5. Motion du parti socialiste intitulée « Création d'appartements avec encadrement »

La parole est donnée à M. Pierre De Marcellis, au nom du PSL, qui souligne que la création d'appartements avec encadrement est une tâche régaliennne. En effet, il s'agit d'appliquer un arrêté du Conseil d'État. Le manque d'appartements protégés est réel au Landeron, puisqu'il n'y en a actuellement aucun, alors qu'il en faudrait au moins 42,6 pour mille habitants en âge AVS. Il paraît qu'il y a un projet sur le territoire communal qui prévoit 13 appartements financés par le privé. Si ce projet aboutit, la commune est encore loin du compte et de ses besoins. Le PSL aimerait également soulever les remarques suivantes. Premièrement, les habitants doivent pouvoir continuer à vivre dans une localité où ils ont peut-être vécu toute leur vie et payé leurs impôts. Ils ne doivent pas être délocalisés et faire supporter aux autres communes des frais que la commune doit assumer. Deuxièmement, un tel bâtiment devrait se construire près du centre du village. A ce propos, des terrains adéquats, comme par exemple, le bâtiment occupé actuellement par les travaux publics, sont à disposition. Troisièmement, pour que les loyers soient abordables et supportables, un investisseur privé peut être favorisé en lui accordant un droit de superficie. Quatrièmement, Le Landeron dispose d'une bonne capacité financière pour un tel projet qui, au final, ne coûterait peut-être rien au contribuable avec la mise à disposition du terrain. Cinquièmement, si d'autres communes ont réussi ce pari, comme la commune voisine de Cressier, il n'y a pas de raison que Le Landeron, avec ses 4600 habitants, ne puisse pas relever ce défi. Finalement, refuser un tel projet par idéologie politique est un affront à tous les électeurs qui font confiance au législatif communal pour défendre leurs intérêts. M. Pierre De Marcellis ajoute que « *Gouverner, c'est prévoir* » et que la motion déposée par son groupe pourrait être acceptée suite à ces quelques bonnes raisons.

M. Jean-Claude Egger, pour le Conseil communal, souligne que ce dossier n'est pas son dicastère pour cette législature, mais a travaillé dessus lors de la législature précédente. C'est pourquoi il a quelques éléments de réponse. La commune a toujours et encore le projet de 29 appartements avec encadrement au quartier des Pêches derrière l'Eglise et qu'il y a 8 appartements au-dessus du commerce de la Coop qui font office d'appartements protégés, mais qui ne sont pas avec encadrement. Il y a actuellement un projet d'une fondation privée qui va probablement construire un locatif avec 12 ou 13 appartements avec encadrement proche de la route de Bâle. Le CC est très attentif à tout ce qui se passe et aux possibilités qui seraient offertes d'implanter des appartements avec encadrement sur le territoire communal. Ce sujet est difficile et l'exécutif est conscient de devoir s'y atteler dans les prochains mois, voire prochaines années.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

M. Yves Jakob, pour l'UDC, indique qu'il faut constater que la commune du Landeron n'est pas en tête de classement dans le soutien et l'encadrement des aînés. Par respect pour eux, le groupe est en plein accord pour aller de l'avant avec ce dossier. C'est pourquoi, l'UDC apporte son soutien à cette motion et l'acceptera.

Mme Marie-Claude Gross, pour le PLR, estime que la démarche du groupe socialiste est actuellement prématurée étant donné l'attente du résultat du PAL. Pour cette raison, le PLR refuse de se prononcer.

Le PVL, par M. Stéphane Perrenoud, relève que la motion « création d'appartements avec encadrement » est louable dans son intention, mais irréalisable dans son application. Il est effectivement de la responsabilité de la commune de prévoir assez d'appartements avec encadrement. Le sujet sera d'ailleurs normalement traité lors de la révision du PAL pour lequel

le crédit d'engagement de CHF 327'000.-, arrêté 1423, a été approuvé lors du CG du 6 mai 2021. En revanche, ce n'est pas à la commune de créer à proprement dit de tels appartements. Elle doit fournir un cadre, fixer des objectifs, voir des contraintes (ce qui est d'ailleurs déjà le cas dans le projet immobilier des Pêches derrière l'Eglise), mais ne va pas se lancer dans la création d'un projet immobilier. Il se peut, par contre, que le groupe PVL n'ait pas compris l'objet de la motion, mais s'il s'agit de la création d'appartements avec encadrement par la commune, alors il s'opposera à cette dernière en la rejetant.

Prise de parole individuelle.

M. Pierre De Marcellis remarque qu'il y a confusion entre appartement protégé et appartement avec encadrement. Il est vrai qu'en-dessus de la Coop, il y a des appartements qui ne correspondent pas à ces critères. Quant aux Pêches derrière l'Eglise, il se demande s'il y aura une fois des constructions ; nul n'en est moins sûr. Donc, pour le moment, la commune n'a rien, mis à part ce projet de 12 à 13 appartements coincé entre deux routes, l'autoroute et les chemins de fer. « *Merci pour nos vieux !* ».

M. Jean-Claude Egger indique que le Conseil communal vise, comme cela se passe le plus souvent maintenant dans les communes avoisinantes, voire plus lointaines, un partenariat public-privé qui pourrait peut-être offrir des solutions d'avenir qui seraient profitables pour tous. Le CC planche sur cette solution et y réfléchit régulièrement, mais n'a pas trouvé pour le moment une solution qui puisse convenir à tout le monde.

M. Antonio Peluso souligne que, s'il a bien compris ce qui a été dit et contrairement à ce que les motionnaires indiquent, il y a quand même un certain nombre de projets qui sont, soit en cours d'étude, soit en cours d'exécution ou alors carrément créé puisque sur la Coop, il y a déjà 8 unités. A la route de Bâle, il y en a 12 qui font l'objet d'une demande de permis de construire. Indépendamment de la qualité de ceux-ci, ils répondent à cette demande d'appartements protégés ou avec encadrement. Effectivement, en ce qui concerne le quartier des Pêches derrière l'Eglise, rien n'est moins sûr qu'il verra le jour. Néanmoins, on parlerait de 29 unités. Donc, en additionnant ces trois éléments, les 42 ou 46 unités dont a parlé M. De Marcellis toute à l'heure, seraient atteintes. Même si cela est encore de la musique d'avenir, le Conseil communal ne reste pas les bras croisés et est attentif à tout projet, qu'il soit public, privé ou autre, susceptible de répondre à cette demande. Enfin, un dernier point qui n'a pas été mentionné, mais qui est tout de même sous-jacent. Le CC, aujourd'hui, étudie le nouveau projet d'aménagement local (PAL), à savoir que la commune doit indiquer quelles sont ses intentions pour les années futures en matière d'aménagement et la création de ces logements avec encadrement ou protégés en font partie. Encore une fois, M. Antonio Peluso prend la défense du CC en disant que cette approche en prévision de construction d'appartements protégés avec encadrement est déjà sur la table et n'a pas à faire l'objet d'une nouvelle motion.

M. Pierre De Marcellis souhaite encore apporter une précision, car il y a vraiment confusion entre appartement protégé et appartement avec encadrement. Ce n'est pas la même chose. Il a effectivement dit qu'il en fallait 42,6 pour mille habitants ; au Landeron, il en faut le double. Donc, s'il en faut 90, on est loin du compte. Et même si une fois, les Pêches vont se construire, il en manquera toujours la moitié.

Passage au vote. La motion est refusée par 15 voix contre 14.

## 6. Motion du parti Vert'libéral intitulée « Création d'une task-force affaissement du Bourg »

La parole est donnée à Mme Jessica Muriset, pour le PVL, qui estime que cette motion et la présentation qui en a été faite lors du dernier CG du 24 juin donnent tous les éléments permettant de prendre position ce soir. Elle aimerait toutefois souligner ici encore quelques points, mais, en introduction, parler du rapport sur la réalisation d'une étude sur la stabilisation du centre-ville du Conseil communal de la ville du Locle et des Brenets adressé à son conseil général le 7 avril dernier. Dans son introduction, on apprend que la Confédération et le canton, conscients de l'importance de la problématique, ont déjà accepté de subventionner ces études à hauteur de 50% pour la première et de 25% pour le second. Selon l'Ordonnance concernant l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (451.12), le Bourg du Landeron y est inscrit avec des qualificatifs exceptionnels. Elle cite ici l'ISOS : « *Remarquables qualités de situation à l'extrémité du lac de Biemme, excellentes qualités spatiales, excellentes qualités historico-architecturales en raison de la petite ville fondée dans le deuxième quart du 14e siècle, remarquable état de conservation des façades du bourg* ». La protection du Bourg du Landeron et son caractère national relèvent dans un certain sens de la responsabilité de l'ensemble des citoyens suisses. La problématique de l'affaissement du Bourg connue depuis maintenant de nombreuses années doit rapidement être traitée. La situation est préoccupante et il devient urgent d'agir. Les changements climatiques des dernières années semblent accentuer ce problème, car les périodes d'extrêmes sécheresses suivies d'épisodes de précipitations courtes, mais anormalement abondantes, semblent raviner encore davantage les fondations du Bourg. Le PVL a bien conscience que de s'atteler à ce projet, va engendrer des frais qui risquent bien d'être colossaux et que les finances de la commune ne pourront évidemment pas supporter. Il est peut-être utile de rappeler ici que l'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (451.1) prévoit à l'article 4a des aides financières au cas par cas : « *alinéa 1 : A titre exceptionnel, des contributions peuvent être allouées au cas par cas lorsque les mesures:*

- a. *sont urgentes;*
- b. *requièrent dans une mesure particulière une évaluation complexe ou spécifique, ou*
- c. *sont coûteuses. »*

Par conséquent, à l'exemple de la ville du Locle et des Brenets, les Vert'libéraux demande au conseil communal « *de créer une task-force qui aura pour mission de développer une stratégie d'assainissement des bâtiments de la vieille ville qui subissent de lourds dégâts dus à l'affaissement du Bourg* », « *de s'approcher du Canton et de la Confédération afin de trouver des ressources financières permettant d'octroyer les subventions nécessaires aux travaux de renforcement des fondations des bâtiments impactés* » et finalement, « *sur la base d'études consolidées, de définir les critères et les procédures d'octroi de subventions* ».

M. Jean-Claude Egger, pour le Conseil communal, indique que dans le texte de la motion, il est écrit qu'il faut garder un œil attentif et suivre les problèmes qui se posent avec ce Bourg. Il pense qu'il y a longtemps que la commune s'intéresse au Bourg et ne le laisse pas tomber. Bon an mal an, des milliers de francs ont été dépensés pour l'observation de l'évolution des fissures et d'autres sommes conséquentes ont été dépensées pour l'injection de mousse sous la Chapelle des 10'000 Martyrs, sous la Tour des Archives ou encore sous l'aile ouest du Château. A l'avenir, le CC, qui a dû composer avec le décès du principal ingénieur qui s'occupait de la gestion de ces détails, a donc pris un engagement avec d'autres entreprises, notamment SDI de Biemme pour la reprise du dossier (tout ce qui est formulation, analyse et présentation d'un rapport), la société GeoAzimut pour le relevé des témoins et finalement, Lehmann et Aeschlimann à Ins qui s'occupe des relevés altimétriques. Tout cela pour une somme annuelle de CHF 16'500.- qui devrait être portée au budget des prochaines années. Le CC a également pensé aux subventions et a demandé à l'OPAN (Office du Patrimoine et de la protection des sites) une subvention qui sera retirée à hauteur de 20%. Il aimerait ajouter

qu'au niveau de la Ville du Locle, c'est principalement la rue Marie-Anne-Calame, où toutes les maisons penchent, qui est concernée. Il a pu s'appuyer, lors de l'étude faite, sur M. Grosjean, responsable de l'urbanisme et de la police des constructions, qui a travaillé durant de nombreuses années pour un bureau qui s'occupait justement de cette rue. Ce dernier lui a dit qu'il y avait des écarts de 20 centimètres entre le fond et le devant d'une pièce. Le problème de cette rue est connu depuis longtemps au Locle. Pour améliorer la situation, la commune locloise s'est engagée. Cependant, pour le bâtiment de l'Ancienne Poste, il a été utilisé un système de micropieux ; 220 pieux ont été plantés sous le bâtiment pour un coût total de CHF 1'500'000.-. Dans la même rue, pour la bibliothèque des jeunes, ils ont pratiqué les travaux avec de la mousse Uretex pour une facture se montant à CHF 350'000.-. Certes, au niveau de la Confédération et du Canton, il est possible d'obtenir des subventions à hauteur de 10 à 40% sur tout ce qui est étude et problèmes d'assainissements; les 50% obtenus sont étonnants. Suite aux trois dernières interpellations du PVL, M. Jean-Claude Egger indique que, concernant la création d'une task-force, les membres de la Commission spéciale du Bourg (composée de 7 personnes, dont un architecte, un représentant de l'OPAN, un ingénieur, un membre de l'AVVL, un membre de la commission d'urbanisme, le responsable de l'urbanisme et le conseiller communal en charge du dicastère) sont déjà très attentifs à l'évolution du Bourg (au niveau des fissures, bâtiments qui tanguent et réparations à effectuer). M. Jean-Claude Egger ne verrait pas d'un bon œil de dénigrer le travail effectué jusqu'à présent par tous ces gens. Au sujet des ressources financières de la Confédération et du Canton, la possibilité d'obtenir des subventions (entre 10 et 40%) existe. Cela reste tout de même quelque chose d'aléatoire. A propos de la définition de critères et procédures d'octroi de subventions sur la base d'études consolidées, les critères d'octroi sont généralement posés par ceux qui allouent des subventions. La commune est donc dépendante de la Confédération et du Canton à ce sujet.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

Mme Silvia Bourquin, pour le PLR, a analysé avec attention la motion du PVL intitulée « *Création d'une task-force affaissement du Bourg* ». Considérant que le Conseil communal a déjà financé des études portant sur le sujet, aujourd'hui, la situation peut être considérée comme globalement sous contrôle. Les propriétaires sont conscients que des mouvements et des affaissements se développent et continueront à se développer et que des mesures, comme l'interdiction des dalles en béton dans les appartements, ont été mises en place pour empêcher le tassement rapide des sols. Le groupe PLR refuse à l'unanimité cette motion.

Prise de parole individuelle.

M. Pierre De Marcellis informe qu'il est venu dans cette salle écouter une conférence sur ce sujet, c'est pour cela qu'il se permet de dire quelques mots. Il a été signalé l'existence de cette commission spéciale du Bourg. Cette problématique d'affaissement a été évoquée à plusieurs reprises. Dès lors, on ne peut pas dire que la commune reste de marbre. Lors de cette conférence pointue sur le sujet avec divers spécialistes, le diagnostic avait été posé ainsi que des conseils prodigués, comme par exemple, de ne pas remplacer les sols en bois par des dalles en béton armé et de ne pas non plus aménager les combles. Ce sujet est connu. D'ailleurs, après un Conseil général, une invitation à visiter la demeure d'un conseiller général, M. Marti, avait été faite et le groupe d'invités a pu constater l'affaissement d'une partie du rez-de-chaussée de manière très impressionnante. Cela n'est pas un problème nouveau et la commune fait ce qu'elle peut à ce sujet ; raison pour laquelle, il propose de ne pas soutenir cette motion.

Passage au vote. La motion est refusée par 25 voix contre 3.

## 7. Motion du parti Vert'libéral intitulée « Ecopoint – récolte du carton »

La parole est donnée à M. Vincent Forster, qui estime que la motion du PVL et la présentation qui en a été faite lors du dernier CG du 24 juin, donnent tous les éléments permettant de prendre position ce soir. Il aimerait toutefois souligner ici encore quelques points. Le groupe Vert'libéral se demande s'il est concevable qu'en 2021, à l'heure d'une prise de conscience mondiale sur l'urgence climatique, que la petite commune du Landeron adopte une politique de l'autruche et fasse fi de toute considération éco responsable en redirigeant ses citoyens à la déchetterie intercommunale de Cornaux qui n'est pas desservie par les transports publics. Il se questionne sur la réduction des incivilités dans la commune suite au retrait de la benne de récupération du carton. La dernière question que le groupe se pose, est si la consommation de carton a en outre été réduite ou si ce dernier a tout simplement fini sa course dans un incinérateur produisant ainsi son lot de pollution supplémentaire. Cette motion demande en conséquence au Conseil communal de ne pas lier « actes d'incivilité » avec « point de collecte de carton », de maintenir un point de collecte de carton à l'écopoint de la piscine, d'ajouter un point de collecte de carton à l'écopoint derrière la Migros et finalement d'améliorer sa communication sur le site internet de la commune en mettant en avant le MémoDéchets autrement que par un simple lien caché.

M. Jean-Claude Egger, pour le Conseil communal, répond que sa vision à 2022 est d'une part, l'installation de 4 écopoints aux 4 points cardinaux de la commune, en maintenant cependant, la récupération des huiles près du hangar des travaux publics comme actuellement. D'autre part, une étude est en passe d'être réalisée par une entreprise spécialisée pour développer un concept réaliste et réalisable avec un délai à l'automne 2021. Une analyse des propositions sera effectuée et un dossier ainsi qu'une demande de crédit seront présentés au CG en 2022 afin de satisfaire les demandes du CG et de la population dans un délai raisonnable. Concernant le premier point « *Ne pas lier « actes d'incivilité » avec « point de collecte de carton »* demandé au CC à travers cette motion, il relève que la situation actuelle prouve le contraire. Les règles d'utilisation de l'écopoint de la piscine sont bien respectées. Au sujet du « *maintien d'un point de collecte de carton à l'écopoint de la piscine »*, cette option n'entre pas dans les plans du CC actuellement. Pour l'« *ajout un point de collecte de carton à l'écopoint derrière la Migros »*, M. Jean-Claude Egger souligne que la benne installée derrière la Migros appartient à la commune. Elle a été installée à cet endroit en accord avec la Migros. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un terrain privé. Des installations supplémentaires à cet endroit demandent des négociations avec le commerce et ces dernières n'ont pas débuté. Concernant l'« *amélioration de la communication sur le site Internet »*, cette solution peut être imaginée bien que l'accès au MémoDéchets sur le site internet est bien visible pour qui veut prendre le temps de lire.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par Mme Anne-Lise Juan, ne nie pas les problèmes liés aux incivilités. Il n'a pas de solutions-miracles mais est d'avis que les mesures déjà évoquées, telles que l'augmentation de la capacité de récolte (en mettant de plus grandes bennes ou plus de bennes à deux ou trois endroits), le mélange du papier et du carton ou les autres moyens de tasser le carton permettraient d'améliorer la situation. Il faut peut-être aussi repenser l'emplacement des écopoints ; en particulier celui de la rue de la Piscine. Le PSL pense que le CC est allé bien trop vite en besogne en supprimant purement et simplement la benne à carton. Une solution intermédiaire jusqu'à la résolution de ce problème doit être trouvée. Alors que tout le monde fait l'éloge de la proximité, il semble évident que la Commune se doit de récolter tout ce qui peut raisonnablement l'être au niveau local. A chaque fois qu'elle ne le fait pas, elle génère

des trajets privés supplémentaires jusqu'à la déchetterie de Cornaux ou bien favorise une augmentation du volume des déchets non triés. Ces situations sont toutes deux non durables, donc dommageables pour l'environnement. Le PSL comprend l'irritation de la population et appuie la motion du PVL à l'unanimité.

L'UDC, par M. Reto Gabriel, ne soutient pas cette motion. Certes, il est nécessaire que les citoyens aient un endroit où jeter leurs cartons, mais il y a aussi d'autres déchets à recycler. Il pense qu'il serait plus judicieux que la commune dispose de sa propre déchetterie. Il faut rendre le village pratique, attractif et favoriser son développement.

Prise de parole individuelle.

M. Gregory Mallet aimerait rappeler qu'une motion est un mandat donné au Conseil communal de revenir devant le Conseil général dans un délai de 12 mois avec une prise de position. En termes de pression, cela n'est pas tellement fort. Pour sa part, il ne soutiendra pas la motion. Car finalement, cela correspondrait à un retour en arrière et quelque part, on légitimerait les gens qui n'avaient pas le respect des lieux et des moyens mis à leur disposition. Par contre, il faut quand même dire que la situation actuelle est tout à fait inadmissible. Il rejoint ce qui a été dit par le PSL ; un grand village comme le Landeron doit offrir cette possibilité à la population. Il entend bien la stratégie du CC, mais il faut absolument venir avec du concret rapidement et avec une solution transitoire (par exemple tel que cela se fait à Erlach, une benne est amenée une fois par semaine sous la surveillance d'un employé communal afin que les personnes non motorisées puissent récupérer le carton).

M. Jean-Marc Jeanneret indique que dans la première partie de l'intervention de son préopinant, il le soutiendra, mais dans la deuxième partie, pas. Il souligne que ces cartons ne viennent pas par le ciel. Ce sont soit des gens qui vont sur internet et qui commandent, soit dans les centres commerciaux et vont acheter des grandes télévisions extra-larges et extra-hautes. Dans ce cas de figure, ils peuvent ramener le carton chez le vendeur. Il y a une chaîne aujourd'hui tout près d'ici qui reprend ces cartons. En demandant à une caissière de la Migros, où déposer l'aluminium ou le verre, elle répond que ce n'est pas du ressort du géant orange, mais bien les communes qui s'en chargent. A un moment donné, au lieu de promouvoir la consommation, les citoyens doivent renvoyer tous leurs cartons à ceux qui les vendent et d'en assumer la responsabilité. Il ne peut que soutenir le CC dans sa démarche et l'inviter à venir avec un faisceau de propositions. Car il prévoit déjà les débats qu'il y aura quand il faudra voter des crédits importants concernant ces quatre écopoints. Il serait bien d'avoir un éventail de solutions et voir ce qu'il se passe à gauche et à droite. Surtout, il faut savoir que ce sont des vases communicants ; si on ferme ici, les gens vont mettre leurs cartons ailleurs. Cette situation est infernale et M. Jean-Marc Jeanneret invite le CC à venir avec plusieurs solutions afin d'en débattre sur le fond. Car aujourd'hui, le débat n'est pas sur des solutions, mais sur la motion.

Passage au vote de la motion. La motion est refusée par 17 voix contre 9.

## **8. Motion du parti Vert'libéral intitulée « Modification du règlement spécial du Bourg afin de permettre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie cantonale »**

La parole est donnée à M. Vincent Forster, pour le PVL, qui propose de présenter cette motion en détail au prochain CG vu qu'elle ne va pas être développée ce soir et que le texte est à disposition.



## 9. Interpellations et questions

Le président lit la question écrite reçue par le CC de la part du PSL.

« *En date du 16 septembre 2021, crédit d'engagement 1307, mise en place concept de circulation & modération de trafic sur le territoire communal, avec augmentation de CHF 43'000 entre le crédit d'engagement au 30 novembre 2020 et au 31 mars 2021. Nous vous rappelons que l'arrêté 1307 ne concerne nullement les panneaux de stationnement. En effet cet arrêté a clairement été accepté lors du Conseil général du 18 juin 2015 **après abandon du volet stationnement**. Nous vous rappelons également que le PSL a demandé au conseil communal, lors du Conseil général du 22 octobre 2020, qu'un arrêté spécifique soit créé pour la prise en charge du coût des panneaux de stationnement. Le 6 mai 2021, lors du Conseil général, le Conseil communal par Mme Nadine Schouller, informe le Conseil général que ces CHF 43'000 correspondent bien aux coûts des panneaux pour les vignettes de stationnement. Le PSL n'est pas satisfait de cette réponse jugeant que ce montant ne peut pas être englobé dans cet arrêté. Le 14 juin, le PSL adresse au CC **une interpellation** demandant de retirer les CHF 43'000 qui figurent injustement dans le crédit d'engagement 1307. L'attribution du crédit d'un arrêté dans un autre arrêté est **contraire au droit**, ce qui a été confirmé par le Service des communes. Pour la prise en charge de ce montant nous devons rendre un nouvel arrêté. Le 24 juin 2021, en guise de réponse à notre interpellation, le Conseil communal par l'intermédiaire de Madame Nadine Schouller, nous informe que cette décision d'attribuer le coût des panneaux de stationnement à l'arrêté 1307, pour un montant de CHF 35'000, a été prise par le CC lors de sa séance du 17 février 2020 pour donner suite à l'acceptation par le Conseil général dans sa séance de décembre 2019 de la modification du règlement fixant les modalités du stationnement sur le domaine public communal. Le Parti socialiste ne peut pas accepter cette manière de pratiquer et réitère sa demande au Conseil communal de créer un arrêté spécifique pour la prise en charge de l'achat et pose de ces panneaux de stationnement, conformément aux dispositions légales. Nous demandons au Conseil communal **une réponse écrite et de respecter la procédure légale** ».*

Le CC fera une réponse écrite à tous les Conseillers généraux dans les deux mois.

M. Jean-Marc Jeanneret indique avoir une interpellation dans le sens de l'article 37 du règlement organique qui concerne les dangers naturels. Il existe un document sur le site internet de la commune qui s'appelle « Dangers naturels – planification de l'urgence ». Il questionne le CC afin d'avoir une réponse sur la signification du terme « planification de l'urgence ». Il aimerait également savoir à qui est adressé ce document. Dans « Introduction, but et situation » en page 3, aucun destinataire n'est mentionné et certains citoyens lui ont posé la question de comment interpréter et travailler avec ce document. Troisièmement, il se demande comment le CC s'organise pour mettre à jour les listes des contacts communaux, s'il a été appliqué durant les dernières crues du mois de juin et les leçons tirées de ces événements. Et finalement, quelles mesures sont prises pour entretenir les cours d'eau afin d'éviter que des troncs d'arbre bouchent les cours d'eau et provoquent des inondations.

M. Jean-Claude Egger relève que « planification d'urgence » est un terme un peu barbare pour désigner un document de planification qui a été exigé de la part de l'Etat lors de la votation sur le plan spécial des Pêches derrière l'Eglise qui faisait partie de l'obligation faite à la commune de présenter une planification qui permette de résoudre tous les problèmes urgents de protection des dangers naturels qui pourraient se poser au niveau de ce quartier. Ce qui a été demandé également, c'est de ne pas se limiter à ce quartier, mais qu'à terme, il y ait un document qui présente une planification de régulation de l'urgence sur tout le territoire communal. Pour le moment, elle concerne le quartier des Pêches derrière l'Eglise. Concernant la question de mon préopinant au sujet des mesures concernant les cours d'eau, la commune est actuellement en discussion avec le BOAE (Bureau des ouvrages d'art et de l'économie des eaux) qui l'accompagne dans la réflexion au sujet de ce fameux projet de CHF

17'000'000.- pour la création d'un tunnel qui résoudrait apparemment le maximum de problèmes. Lors des dernières réunions eues, il a été constaté qu'il n'est plus tellement en hauteur de sainteté. Le CC viendra lorsqu'il aura des résultats un peu plus précis de l'Etat avec des informations bien précises. Au niveau des mesures prises pour les cours d'eau, cela faisait partie de la planification demandée. Il faut absolument entretenir les six cours d'eau communaux, dont celui du Pont de Vaux qui est particulier et fait frontière avec le canton de Berne. Il regarde ce qu'il sera possible d'obtenir de la part de ce canton pour le réguler. Celui qui pose actuellement le plus de problèmes et sur lequel la commune a agi, est la Baume. Un tuyau d'un diamètre impressionnant a été déposé afin que l'eau puisse s'écouler là où il était imaginé qu'il y aurait un éboulement possible. Lors du dernier épisode de pluies abondantes, un éboulement a effectivement eu lieu à cet endroit-là qui a glissé par-dessus le tuyau et qui a permis à l'eau de s'écouler normalement. Au sujet de ce qui s'est passé avec nos ruisseaux, la commune est très satisfaite des mesures prises au niveau des services techniques. Surtout, parce qu'il n'y a pas eu de coulées de boues sur le territoire communal, essentiellement des coulées d'eau relativement pures. Au sujet de l'application du plan d'urgence lors du dernier épisode de pluies abondantes, cela a été compliqué de l'appliquer concernant les ruisseaux quand toute l'eau venait du lac. Donc, M. Jean-Claude Egger était satisfait au niveau du comportement des ruisseaux. Au niveau du lac, comme indiqué déjà à plusieurs reprises, en posant la question à l'Etat ou la Confédération, il est répondu que ce n'est pas le problème de la commune. C'est effectivement, la Confédération qui gère toutes les surfaces lacustres. Pendant cet épisode, la commune a eu la chance d'avoir un excellent contact avec l'organe de contrôle régional et M. Mülheim, qui s'est montré très compréhensif et a passablement facilité le travail, notamment pour la pose d'un endin de chaille le long de la Thielle afin que l'eau n'envahisse pas complètement les champs alentours. Il y aura certainement encore une séance avec l'OCRG et l'ORCCAN afin de savoir comment imaginer la résistance à un nouvel épisode identique. Au niveau du patrimoine, le bâtiment de la Capitainerie avait 40 centimètres d'eau en son intérieur et la commune doit trouver un moyen de le protéger. Cela passera par l'application de mesures à discuter devant l'assemblée lorsque le CC aura plus d'informations à ce sujet. Finalement, au niveau des leçons tirées, lorsque le lac monte, on ne peut pas faire grand-chose pour lutter contre cette montée. Malheureusement, il est à constater l'impuissance lors de tels événements. Ce qu'il est possible de faire pour améliorer la situation, est l'idée émise récemment par les services techniques qui est de surélever les armoires électriques situées dans le port afin de les mettre à l'abri des dégâts occasionnés. Pour conclure, cette planification d'urgence s'adresse à la population pour expliquer ce qui se fait à ce niveau. Ce document demandé par l'Etat concerne essentiellement la population du village pour qu'elle se rende compte des travaux effectués et surtout des dangers qui peuvent descendre de la montagne, en pensant plus particulièrement aux coulées de boues, de troncs et de blocs de pierre importants.

M. Jean-Marc Jeanneret est satisfait de la réponse reçue.

Mme Jessica Muriset, pour le PVL, souhaite demander au Conseil communal que suite aux intempéries de la mi-juillet de cette année qui ont engendré le débordement du lac de Bienne, le site internet de la commune, sur sa page d'accueil, puisse fournir des informations concernant le lac de Bienne dont la commune est directement liée. Par ailleurs, il serait utile de transmettre des informations régulièrement mises à jour sur les dangers, les routes d'accès fermées et les comportements à adopter. Lorsque le danger est réel ou imminent, les habitants du Landeron ne devraient pas avoir à cliquer sur un lien. Le PVL a eu le sentiment que la commune n'avait pas prévu de stratégie de communication en cas de situation d'urgence et que les citoyens touchés par cette rapide et forte montée des eaux étaient quelque peu délaissés. Il paraît essentiel et vital que les habitants du Landeron puissent dans une situation présentant un réel danger, accéder rapidement à une information claire et limpide. Le groupe Vert'libéral aimerait savoir si le Conseil communal est conscient des lacunes constatées dans sa communication lors du débordement du lac de Bienne, s'il a appris de ses erreurs et si une stratégie de communication en cas de situation d'urgence a été mise en place.

M. Jean-Claude Egger indique que ces événements sont survenus au moment où quelques conseillers communaux étaient en vacances. Il faut prendre le train en marche et l'eau qui monte, n'attend pas que l'on réagisse. Au niveau de la communication, il y a eu quelques difficultés en ce sens que généralement, lorsque l'ORCCAN et l'OCRG envoyaient un mail concernant les mesures à prendre, la commune l'avait déjà fait par anticipation. Ces quelques problèmes ont été signalés à M. Mülheim. Il faudrait que le canton de Neuchâtel se dote d'un instrument plus efficace. La commune a également les mêmes problèmes de communication avec le canton que la population peut avoir avec la commune. Dans ce cas, il a été constaté que la communication ne fonctionnait pas rapidement. Une communication rapide au niveau du lac de Bienne est encore plus compliquée, car généralement dans les messages reçus, tout concerne le lac de Neuchâtel. Apparemment, le canton n'a pas vraiment conscience qu'il a sur son territoire une commune qui a une rive sur le lac de Bienne. Cela représente une difficulté supplémentaire pour la commune, notamment concernant les arrêtés publiés relativement rapidement et qui ont dû être modifiés en parlant d'eaux neuchâteloises et pas seulement d'eaux du lac de Neuchâtel. La commune en avait besoin au niveau des interdictions à poser sur le territoire qui concernaient les eaux neuchâteloises du lac de Bienne. La communication est quelque chose de compliqué et tout le monde en est conscient. Il est vrai que la commune ne dispose pas de procédure fixe par rapport à la communication, mais elle a tiré des conséquences de ces aléas, car ce ne sont pas des erreurs, et va investir à l'avenir dans une communication meilleure.

Mme Jessica Muriset se dit satisfaite de la réponse.

M. Reto Gabriel, pour l'UDC, désire faire part de son regard suite à la crue de juillet. Etant été relativement proche de cette montée des eaux, il ne peut que constater que la commune passe pour des amateurs face à une situation qui s'est déjà produite et qui va se reproduire. De voir les poubelles et la toilette de la plage à moitié en train de flotter, le restaurant de la Capitainerie sous l'eau, l'usine Ramseyer rejeter des hydrocarbures et des habitants du camping sous l'eau, la commune aurait pu éviter beaucoup de dégâts, épargner de la peine aux gens avec du bon sens, des sacs de sable, des boudins, des pompes et un coup de main des employés communaux. Il souhaite qu'un plan d'actions soit mis en place à l'avenir afin de réagir au mieux et de limiter les dégâts.

M. Jean-Claude Egger souhaite préciser qu'il a parlé tout à l'heure des vacances du Conseil communal ; il y avait également la moitié du personnel communal qui était absent. Quand les employés des travaux publics se retrouvent à deux au lieu de quatre, cela modifie un peu les choses. Il est vrai qu'il pourrait invoquer le fait que cet événement s'est produit au mauvais moment et que les eaux auraient pu attendre, mais tout le monde rigolerait. Il pense sérieusement qu'il y a matière à réflexion et que son préopinant a raison. Il faut analyser plus particulièrement les divers endroits de la commune qui sont dommageables et qui sont atteignables par cette crue du lac de façon à réagir très rapidement dès les premières annonces de dépassement des quotes maximal.

M. Reto Gabriel se dit satisfait de la réponse.

## **10. Divers**

M. Stephan Bovef souhaiterait connaître les raisons de la coupure d'électricité dans la commune vendredi passé. Il souligne que la population n'a pas reçu d'information à ce sujet.

M. Frédéric Matthey souligne que ce problème a eu lieu sur le réseau en amont du Groupe E et non sur le réseau communal. En l'occurrence, la commune a été avertie quand le problème est survenu et pas avant. Ce n'était pas une coupure planifiée, c'était une panne.

M. Stephan Bovet est satisfait de la réponse.

Mme Anne-Lise Juan relève que le ramassage des déchets verts « porte à porte » va bientôt s'arrêter pour la saison hivernale. Cela implique que toutes les petites boîtes vertes privées ne pourront plus être vidées. Suite à plusieurs demandes de citoyens de la localité, la Commune pourrait mettre à disposition des containers pour déchets verts dans les différents « grands » quartiers du village. Si cela a déjà été mis en place, il serait nécessaire de refaire une information de la situation dans le Bulcom.

M. Jean-Claude Egger en prend note.

M. Cédric Caillet, président du Conseil d'Événements Scolaires, informe que pour les raisons sanitaires connues, deux fêtes de la Jeunesse ont été annulées, privant ce dernier de sa principale source de revenu. L'incroyable équipe qui l'entoure à l'heure actuelle, a cherché activement une solution afin de pouvoir continuer à offrir des activités extrascolaires aux enfants des cycles 1 et 2. Au nom du CESC, il est très fier de présenter la Première Balade Gourmande du Landeron qui aura lieu dans un mois, soit le 23 octobre prochain. Pour les étapes de cette balade, le CESC s'est entouré d'artisans et vigneron du village et alentours afin d'offrir des plats et millésimes de qualité aux participants. Il souligne qu'il reste des places et qu'il a déjà pu voir les noms de plusieurs membres du législatif inscrits avec des groupes d'amis, et les remercie. Pour les autres, il serait très heureux de pouvoir les croiser le 23 octobre en famille ou entre amis. Il remercie d'avance chacun pour son soutien pour les écoliers du village. Pour tout renseignement et inscription, le site internet [www.cesc.ch](http://www.cesc.ch) est à disposition.

M. Thierry Jaquier se demande ce qu'il est advenu des drapeaux qui décoorent les rues du village lors de la Fête nationale. Chaque année, la commune invite les citoyens à pavoiser le 1<sup>er</sup> août. Or, cela fait deux ans que les drapeaux ont disparu des rues à cette occasion. Il espère que les illuminations de Noël ne disparaîtront pas à leur tour.

Le président remercie l'assistance et lève la séance. Il est 22h22.

Le président :

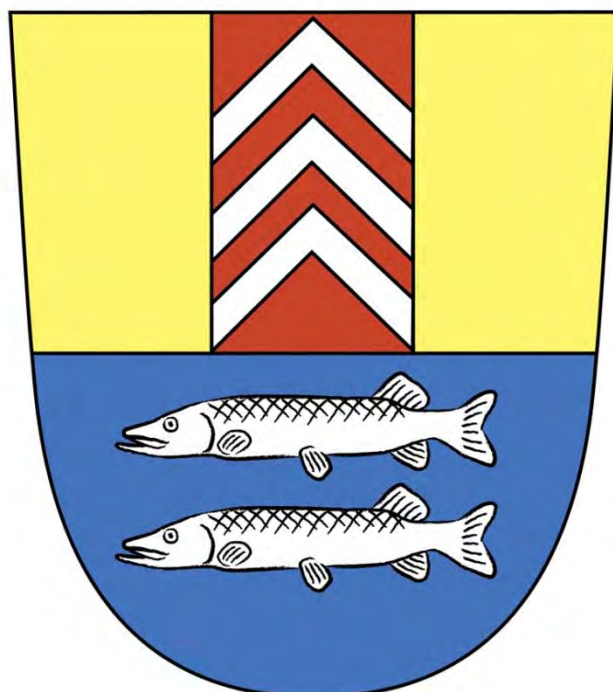
Thomas Froelicher

Le secrétaire :

Jean-Marc Jeanneret

# Commune du Landeron

1 3 2 5



Coupé d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent et d'azur à deux brochets d'argent.

## Plan financier et des tâches du Conseil communal 2022 à 2025

## Table des matières

---

PLAN FINANCIER ET DES TACHES 2022-2025	PAGE
Plan des intentions.....	1-5
Plan financier des comptes de fonctionnement.....	6-8



## Plan des intentions 2022-2025

Plan des intentions (CHF '000)	N° arrêté / Priorité	Sections compt.	Montants votés / prévus	Comptes		Budget		Plan			Total	Solde	
				< 2021	2021	2021 (solde)	2022	2023	2024	2025			> 2025
<b>Infrastructures routières (y c. souterraines)</b>													
<b>Divers</b>			<b>2'306</b>	<b>949</b>	<b>9</b>	<b>166</b>	<b>175</b>	<b>75</b>	<b>50</b>	<b>107</b>	<b>220</b>	<b>1'751</b>	<b>555</b>
Réfections routières (sous compétences du Conseil communal)	A	615	200				50	50	50	50		200	-
Eclairage public général localité, rempl. mâts et leds	1301	615	896	547	8	41	100					696	200
Circulation: mise en place de la modération de trafic & Stationnement: mise en place de la signalisation	1307	615	758	402	1							403	355
Crédit global réfections & surfacages routiers 2021	1410	615	125			125						125	-
Arrêts de bus - Mise en conformité Lhand (5 arrêts)	A	615	100				50	50				100	-
			- 50				- 25	- 25				- 50	-
Lignes bus 30 & 32 - Aménagement arrêt R'te de La Neuveville	B	615	80							80		80	-
			- 23							- 23		- 23	-
Réfection chemins AF, secteur Grand Marais, étude	C	615	20								20	20	-
Réfection chemins AF, secteur Grand Marais, réalisation	C	615	200								200	200	-
Passerelle CFF "R'te N'ville-Bellerive"	C	615	X									-	-
<b>ZI Près Bugnons, secteur sud</b>			<b>322</b>	<b>59</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>263</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>322</b>	<b>-</b>
Route & éclairage public	1398	615	655	25			630					655	-
			- 524				- 524					- 524	-
Téléréseau	1398	332	21				21					21	-
			- 17				- 17					- 17	-
Réseau eau potable	1398	710	180	6			174					180	-
			- 144				- 144					- 144	-
Défense incendie	1398	710	29	1			28					29	-
			- 23				- 23					- 23	-
Eaux usées	1398	720	140	5			135					140	-
			- 112				- 112					- 112	-
Eaux claires	1398	720	365	14			351					365	-
			- 292				- 292					- 292	-
Electricité	1398	871	220	8			212					220	-
			- 176				- 176					- 176	-
<b>Chemin du Coteau</b>			<b>1'431</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'410</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'431</b>	<b>-</b>
Crédit d'étude	1289	615	73	21				52				73	-
Route & éclairage public	A	615	320					320				320	-
Téléréseau	A	332	20					20				20	-
Défense incendie	A	710	18					18				18	-
Réseau d'eau	A	710	150					150				150	-
Assainissement EU & EC	A	720	680					680				680	-
Réseau électrique	A	871	170					170				170	-



## Plan des intentions 2022-2025

Plan des intentions (CHF '000)	N° arrêté / Priorité	Sections compt.	Montants votés / prévus	Comptes		Budget		Plan			> 2025	Total	Solde
				< 2021	2021	2021 (solde)	2022	2023	2024	2025			
<b>Chemin Mol</b>			<b>2'665</b>	-	-	-	-	200	1'225	1'240	-	<b>2'665</b>	-
Crédit d'étude	A	615	200					200				200	-
Route & éclairage public	A	615	1'200						600	600		1'200	-
Téléréseau	A	332	15							15		15	-
Réseau d'eau	A	710	220						110	110		220	-
Assainissement EU & EC	A	720	900						450	450		900	-
Réseau électrique	A	871	130						65	65		130	-
<b>Jolimont nord</b>			<b>788</b>	-	-	-	-	-	80	708	-	<b>788</b>	-
Crédit d'étude	A	615	50						50			50	-
Route & éclairage public	A	615	430						30	400		430	-
Téléréseau	A	332	10							10		10	-
Défense incendie	A	710	20							20		20	-
Réseau d'eau	A	710	40							40		40	-
Assainissement EU & EC	A	720	200							200		200	-
Réseau électrique	A	871	38							38		38	-
<b>Saint-Maurice nord</b>			<b>893</b>	-	-	-	-	-	-	70	823	<b>893</b>	-
Crédit d'étude	B	615	70							70		70	-
Route & éclairage public	B	615	473								473	473	-
Téléréseau	B	332	20								20	20	-
Réseau d'eau	B	710	140								140	140	-
Assainissement EU & EC	B	720	80								80	80	-
Réseau électrique	B	871	110								110	110	-
<b>Des Flamands</b>			<b>2'099</b>	-	-	-	-	-	-	-	2'099	<b>2'099</b>	-
Crédit d'étude	C	615	160								160	160	-
Route & éclairage public	C	615	940								940	940	-
Téléréseau	C	332	35								35	35	-
Défense incendie	C	710	24								24	24	-
Réseau d'eau	C	710	230								230	230	-
Assainissement EU & EC	C	720	620								620	620	-
Réseau électrique	C	871	90								90	90	-
<b>Des Brévards</b>			<b>1'534</b>	-	-	-	-	-	-	-	1'534	<b>1'534</b>	-
Crédit d'étude	C	615	120								120	120	-
Route & éclairage public	C	615	610								610	610	-
Téléréseau	C	332	20								20	20	-
Défense incendie	C	710	14								14	14	-
Réseau d'eau	C	710	120								120	120	-
Assainissement EU & EC	C	720	560								560	560	-
Réseau électrique	C	871	90								90	90	-





## Plan des intentions 2022-2025

Plan des intentions (CHF '000)	N° arrêté / Priorité	Sections compt.	Montants votés / prévus	Comptes		Budget		Plan				Total	Solde
				< 2021	2021	2021 (solde)	2022	2023	2024	2025	> 2025		
<b>Du Lac</b>			<b>3'787</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>3'787</b>	<b>3'787</b>	-
Crédit d'étude	C	615	230								230	230	-
Route & éclairage public	C	615	2'200								2'200	2'200	-
Télé-réseau	C	332	45								45	45	-
Réseau d'eau	C	710	100								100	100	-
Assainissement EU & EC	C	720	1'060								1'060	1'060	-
Réseau électrique	C	871	152								152	152	-
<b>Bourg</b>			<b>2'685</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>2'685</b>	<b>2'685</b>	-
Crédit d'étude	C	615	250								250	250	-
Route & éclairage public	C	615	1'800								1'800	1'800	-
Télé-réseau	C	332	25								25	25	-
Réseau d'eau	C	710	140								140	140	-
Assainissement EU & EC	C	720	300								300	300	-
Réseau électrique	C	871	170								170	170	-
<b>Rives et cours d'eau (y c. dangers naturels)</b>													
Canal Petite Thielle, stabilisation des berges	1392	615/741	250	216	9							225	25
Plan d'entretien des cours d'eau + avant-projet concept protection contre les crues	1422	750	293 - 205		47 - 21	46	200 - 184					293 - 205	-
Mesures correctives selon plan entretien des cours d'eau	A	741	100					50	50			100	-
Rempl. et aménag. des passerelles bord du lac (CE)	A	741	60				60					60	-
Remplac. et aménag. des passerelles bord du lac - Réalisation	A	741	400					400				400	-
Dangers naturels - Etudes pour protection contre les crues du Lac	A	750	50				50					50	-
Dangers naturels - Mesures de protection contre les crues (ruisseaux), y.c. crédit-étude	A	750	17'000 - 11'900					400 - 280	400 - 280	200 - 140	16'000 - 11'200	17'000 - 11'900	-
<b>Autres ouvrages de génie civil (Services industriels, eaux usées et claires, déchets, port et télé-réseau)</b>													
Plan de réfection des fontaines dans la localité	A	312	60 - 12				20 - 4	20 - 4	20 - 4			60 - 12	-
Télé-réseau - équipement Les Pêches Derrière l'Eglise (LPDE)	B	332	200					100	100			200	-
Télé-réseau - Modernisation des éléments actifs	B	332	X									-	-
Assainissement de l'éclairage des terrains de foot	A	341	250				250					250	-
Port - Assain. des installations électriques des potons nord	A	341P	200				200					200	-
Raccordement CEN - conduite transport & réservoir	1378	710	5'907 - 2'563	761	3'110	949 - 1'800	1'087 - 763					5'907 - 2'563	-
Raccordement CEN - construction réservoir Combazin	1320	710	353 - 71	31			322 - 71					353 - 71	-



## Plan des intentions 2022-2025

Plan des intentions (CHF '000)	N° arrêté / Priorité	Sections compt.	Montants votés / prévus	Comptes		Budget		Plan			> 2025	Total	Solde
				< 2021	2021	2021 (solde)	2022	2023	2024	2025			
CEN - mise en conformité réservoir Les Aigudeurs	1321	710	130 - 26	4			126 - 26					130 - 26	- -
Raccordement CEN - Complément	A	710	961 - 601				511 - 421	450 - 180				961 - 601	- -
Bouclage secteur "Les Combettes - Chemin des Vernets"	1420	710	130			130						130	-
Bouclage Pont de Vaux - rue du Jura	B	710	100								100	100	-
Démantèlement station Novalis (locaux techniques)	C	710	200								200	200	-
Assainissement des deversoirs d'orages (PGEE)	A	720	200				100	100				200	-
Création d'écopoints sur le territoire communal	A	730	300					30	270			300	-
Cimetière - Désaffectation secteur H, 1961 à 1969	1409	771	25		27							27	- 2
Réfection & extension réseau électrique 2021	1418	871	396		172	224						396	-
Remplacement 22 poteaux lignes aériennes électriques	1419	871	140		74	6	60					140	-
Réfection & extension réseau électrique 2022 - 2025	A	871	1'500				375	375	375	375		1'500	-
Sites pollués: assainissement buttes install. de tir à 300 m.	C	963	160 - 64								160 - 64	160 - 64	- -
<b>Bâtiments communaux (y c. patrimoine financier)</b>													
C2T - Remplacement ventilation aula + luminaires halles de gymnastique & foyer	1408	217	140		46	94						140	-
C2T - Remplacement fenêtres du bâtiment scolaire	1429	217	720				360	360				720	-
C2T - révision globale du plan de fermeture	A	217	50				50					50	-
C2T - assainissement des places de sport	B	217	300					100	200			300	-
C2T - assainissement de la cour intérieure	B	217	200						200			200	-
C2T - rénovation fonds des salles de gymnastique	C	217	200								200	200	-
C2T - nouveau bâtiment p/12 salles de classes & spéciales suppl.	C	217	5'000								5'000	5'000	-
Collège primaire - remplacement des fenêtres	1425	217	188				188					188	-
Collège primaire - rénovation salles de classes (sols-murs-plafonds) et rénovation & aménagement locaux du sous-sol	A	217	1'050				100	100	100	100	650	1'050	-
Bâtiment p/accueil parascolaire (crédit d'étude préliminaire)	1426	218	165		26	139						165	-
Bâtiment p/accueil parascolaire (crédit d'étude)	A	218	400				400					400	-
Bâtiment p/accueil parascolaire (crédit de construction)	A	218	3'000					1'500	1'500			3'000	-
Tour de l'Hôtel de Ville - Réfection toiture & charpente	1390	311	240 - 47	118 - 36	66 - 12							183 - 48	57 1
Acquisition du Château + travaux de réfection	1173/1174	322	1'000	938	9	25						972	28
Cour Château - Restauration mémorial + réfection façade	1404	322	69		16	53						69	-
Aménagement de sanitaires au bord du lac (sect. Plage)	B	720	250						250			250	-
Chapelle du Scapulaire - conservation/restauration	A	771	350 - 70				50 - 70	300 - 70				350 - 70	- -
Eter - Achat de la part de l'Etat	1428	820	550			550						550	-



## Plan des intentions 2022-2025

Plan des intentions (CHF '000)	N° arrêté / Priorité	Sections compt.	Montants votés / prévus	Comptes		Budget		Plan			> 2025	Total	Solde
				< 2021	2021	2021 (solde)	2022	2023	2024	2025			
CAL - Remise en conformité OIBT	FIN	963	30				30					30	-
Chipot - Remplacement des fenêtres et porte-fenêtres	FIN	963	15				15					15	-
Capitainerie - Remplacement du piano + construction pergola	FIN	963	100				100					100	-
Métairie des génisses - démolition bâtiment & annexes	FIN	963	200				200					200	-
Métairie du Landeron - remplacement fenêtres & volets	FIN	963	40				40					40	-
Stand de tir à 300 m. - aménagement	FIN	963	300				30	270				300	-

### Biens mobiliers

Port - Réfection globale grue mobile (Travelift)	1411	341P	74	23	46	5						74	-
Port - Réfection globale grue mobile (Travelift) - Complément	A	341P	185			65	120					185	-
Port - Achat d'un tracteur	A	341P	50				50					50	-
Remplacement des horodateurs	A	615P	35				35					35	-
Mise à jour du système de télégestion des stations de pompage	A	710	20				20					20	-
Rempl. compteurs électriques / ensemble de la Commune	1424	871	686		15	34	98	98	98	98	245	686	-

### Immobilisations incorporelles

Gestion électronique des documents (GED)	C	022	X									-	-
Remplacement du programme de gestion des heures	A	022	15				15					15	-
Prot. captage sources La Baume-Etude hydrogéologique	1412	710	40			10	30					40	-
			16				16					16	-
Réduction eaux claires parasites, étude	1405	720	20	7	2	11						20	-
Révision plan et règlement d'aménagement (PAL)	1423	790	327		18	82	100	100	27			327	-
			20						20			20	-
Remboursement des prêts en cours	XXXX	961	360				90	90	90	90		360	-
Soutien à la construction d'appartements avec encadrement	A	533	X									-	-

### Totaux nets

<b>Engagements en cours</b>	<b>10'709</b>		<b>3'658</b>	<b>724</b>	<b>1'784</b>	<b>520</b>	<b>15</b>	<b>8</b>
dont financements spéciaux	4'125		3'158	695	810	-	-	-
<b>Intentions (A, B, C et FIN)</b>	<b>37'220</b>			<b>65</b>	<b>2'471</b>	<b>5'294</b>	<b>4'536</b>	<b>2'660</b>
dont financements spéciaux	7'871			65	580	1'368	1'180	845
<b>Engagements en cours + intentions (A)</b>	<b>29'336</b>		<b>3'658</b>	<b>789</b>	<b>3'840</b>	<b>5'344</b>	<b>3'801</b>	<b>2'518</b>
dont financements spéciaux	7'713		3'158	630	1'390	1'268	830	845

<b>Marge d'autofinancement</b>		<b>2'000</b>	<b>2'060</b>	<b>2'100</b>	<b>2'035</b>	<b>2'250</b>
Degré minimal d'autofinancement selon Règles LFinEC		50%	55%	55%	55%	55%
<b>Montant maximal d'investissements autorisés</b>		<b>4'000</b>	<b>3'745</b>	<b>3'818</b>	<b>3'700</b>	<b>4'091</b>
Investissements nets du PA (85% des engagements en cours + intentions (A). Sauf 2021)		4'447	3'264	4'542	3'231	2'140
<b>Degré d'autofinancement</b>		<b>45%</b>	<b>63%</b>	<b>46%</b>	<b>63%</b>	<b>105%</b>



## Plan financier et des tâches 2022-2025

Le plan financier et des tâches montrent que les déficits des années 2023 à 2025 seront autour d'un million tout comme celui de l'année budgétaire 2022. Au niveau des coûts, les prochaines années seront notamment marquées par le début de la mise en service du raccordement à la CEN et de la construction de nouveau bâtiment pour le parascolaire. Les réformes fiscales et péréquatives étant en place, aucun changement important n'est prévu pour ces chapitres. L'accroissement de la population, en spéculant que la réforme fiscale porte ses fruits et suite à la construction du nouveau quartier des Pêches derrière l'église (LPDE), amènera de nouvelles rentrées fiscales. En contre partie, des augmentations de charges sont aussi à prévoir. En ce qui concerne le plan des intentions, ce dernier montre un besoin en investissements de CHF 16.5 millions (y c. patrimoine financier), dont CHF 3.5 millions concernent la construction de nouveau bâtiment pour le parascolaire. On notera aussi, qu'après une pause, des travaux importants sont prévus sur certaines routes communales (env. CHF 4.5 millions). Pour finir, les travaux pour les mesures contre les crues liées aux ruisseaux vont démarrer durant cette période.

Compte de résultats	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan 2023	Plan 2024	Plan 2025
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>22'033'889.71</b>	<b>22'443'965</b>	<b>22'460'000</b>	<b>22'483'125</b>	<b>22'677'575</b>	<b>22'801'075</b>
30 Charges de personnel	3'494'545.70	3'476'365	3'344'375	3'319'725	3'294'350	3'325'725
31 Biens, services et charges d'exploitation	3'509'103.79	3'559'575	3'345'475	3'372'600	3'370'825	3'397'550
33 Amortissements du patrimoine administrat..	3'046'657.44	3'064'025	3'131'300	3'101'900	3'219'700	3'238'400
35 Attributions fonds+financements spéciaux	696'301.07	201'650	280'775	190'700	165'400	194'100
36 Charges de transfert	10'505'673.90	11'125'475	11'383'875	11'475'400	11'582'800	11'605'200
37 Subventions redistribuées	225'359.55	220'350	225'650	226'800	227'800	228'900
39 Imputations internes	556'248.26	796'525	748'550	796'000	816'700	811'200
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>- 25'250'106.98</b>	<b>- 20'149'300</b>	<b>- 20'290'900</b>	<b>- 20'432'000</b>	<b>- 20'467'400</b>	<b>- 20'675'500</b>
40 Revenus fiscaux	- 16'859'311.04	- 11'370'500	- 11'849'000	- 11'947'000	- 12'050'000	- 12'232'000
42 Taxes	- 4'527'667.54	- 4'384'500	- 4'419'950	- 4'444'200	- 4'447'300	- 4'453'500
43 Revenus divers	- 36'768.11	- 37'400	- 35'500	- 35'500	- 35'500	- 35'500
45 Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	- 75'778.05	- 118'425	- 136'300	- 152'200	- 131'000	- 134'800
46 Revenus de transfert	- 2'968'974.43	- 3'221'600	- 2'875'950	- 2'831'400	- 2'759'900	- 2'780'400
47 Subventions à redistribuer	- 225'359.55	- 220'350	- 225'650	- 226'800	- 227'800	- 228'900
49 Imputations internes	- 556'248.26	- 796'525	- 748'550	- 794'900	- 815'900	- 810'400
<b>Résultat des activités d'exploitation</b>	<b>- 3'216'217.27</b>	<b>2'294'665</b>	<b>2'169'100</b>	<b>2'051'125</b>	<b>2'210'175</b>	<b>2'125'575</b>
34 Charges financières	1'134'610.72	731'500	664'025	725'500	748'600	713'900
44 Revenus financiers	- 1'157'685.85	- 1'136'625	- 1'213'825	- 1'224'000	- 1'224'000	- 1'304'000
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>- 23'075.13</b>	<b>- 405'125</b>	<b>- 549'800</b>	<b>- 498'500</b>	<b>- 475'400</b>	<b>- 590'100</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 3'239'292.40</b>	<b>1'889'540</b>	<b>1'619'300</b>	<b>1'552'625</b>	<b>1'734'775</b>	<b>1'535'475</b>
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	- 549'467.31	- 546'375	- 547'925	- 547'900	- 547'900	- 547'900
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>- 549'467.31</b>	<b>- 546'375</b>	<b>- 547'925</b>	<b>- 547'900</b>	<b>- 547'900</b>	<b>- 547'900</b>
<b>Total du compte de résultats</b>	<b>- 3'788'759.71</b>	<b>1'343'165</b>	<b>1'071'375</b>	<b>1'004'725</b>	<b>1'186'875</b>	<b>987'575</b>

### Explications

- 30 La masse salariale suit une progression de 1.0%/année qui correspond à d'éventuelles attributions d'échelons et d'indexations salariales. Aucune modification a été apporté aux taux de cotisations de l'employeur. La diminution constatée de 2023 et 2024 fait suite au départ à la retraite d'un des collaborateurs du Syndicat intercommunal d'épuration des eaux du Landeron, de Lignièrès, de La Neuveville et de Nods (SIEL). Cette diminution n'impactera pas directement les comptes de la Commune, mais au travers de la participation au dudit syndicat.

Classification fonctionnelle	2020	2021	2022	2023	2024	2025
0 Administration Générale	1'400'210.20	1'389'730	1'334'075	1'346'050	1'357'750	1'369'650
1 Ordre et sécurité publique	235'616.10	232'925	232'350	234'700	237'100	239'500
2 Formation	341'564.25	345'250	339'775	343'350	346'850	350'350
3 Culture, Sports, Loisirs et Eglises	149'134.53	158'735	156'425	158'000	159'625	161'375
6 Trafic	439'058.55	445'575	446'475	450'900	455'400	459'900
7 Protection environnement et aménagem...	636'903.22	639'000	360'800	307'525	253'725	256'250
8 Economie publique	289'014.70	262'075	471'425	476'100	480'800	485'600
9 Finances et impôts	3'044.15	3'075	3'050	3'100	3'100	3'100
<b>Total général</b>	<b>3'494'545.70</b>	<b>3'476'365</b>	<b>3'344'375</b>	<b>3'319'725</b>	<b>3'294'350</b>	<b>3'325'725</b>

- 31 Ces charges resteront stables dans leur ensemble. Seule une augmentation est prévue dans le service de l'approvisionnement en l'eau potable suite au raccordement avec la CEN prévu en 2023 et les frais d'entretiens pour le nouveau bâtiment du parascolaire dès 2025.

Classification fonctionnelle	2020	2021	2022	2023	2024	2025
0 Administration Générale	532'723.25	615'525	580'675	580'675	580'675	580'675
1 Ordre et sécurité publique	34'829.77	39'350	43'625	43'625	43'625	43'625
2 Formation	778'306.99	801'150	769'300	769'300	769'300	797'300
3 Culture, Sports, Loisirs et Eglises	495'519.25	556'525	541'275	524'400	522'625	520'800
5 Sécurité sociale	48'744.50	47'200	60'700	60'700	60'700	60'700
6 Trafic	242'280.55	227'000	259'700	259'700	259'700	259'700
7 Protection environnement et aménagement..	1'136'174.94	1'029'575	808'200	852'200	852'200	853'250
8 Economie publique	228'728.30	237'200	275'700	275'700	275'700	275'200
9 Finances et impôts	11'796.24	6'050	6'300	6'300	6'300	6'300
<b>Total général</b>	<b>3'509'103.79</b>	<b>3'559'575</b>	<b>3'345'475</b>	<b>3'372'600</b>	<b>3'370'825</b>	<b>3'397'550</b>

- 33 La planification des amortissements a été établie selon le plan des intentions ci-joint. Les plus grandes augmentations sont  
48 constatées dans la formation avec la construction du nouveau bâtiment parascolaire et le service des eaux avec le raccordement à la CEN.

Classification fonctionnelle	2020	2021	2022	2023	2024	2025
0 Administration Générale	184'550.00	163'600	178'100	179'250	179'250	179'250
1 Ordre et sécurité publique	32'074.00	34'350	33'175	32'848	32'848	30'196
2 Formation	619'086.95	616'950	618'850	620'891	733'891	752'849
3 Culture, Sports, Loisirs et Eglises	604'600.89	602'200	623'600	613'429	600'429	575'280
6 Trafic	495'423.35	492'250	502'200	478'170	460'708	442'308
7 Protection environnement et aménagement...	385'795.37	434'200	421'925	444'616	473'808	476'458
8 Economie publique	176'626.88	174'100	205'525	186'101	192'114	235'464
<b>Total général</b>	<b>2'498'157.44</b>	<b>2'517'650</b>	<b>2'583'375</b>	<b>2'555'305</b>	<b>2'673'047</b>	<b>2'691'805</b>

- 35 Il n'y aura pas de grands changements dans les financements spéciaux à l'exception de la gestion des déchets ménages, qui, dès  
45 2023, verra sa couverture par l'impôt passer à 10% au lieu de 25% actuellement.

Classification fonctionnelle	2020	2021	2022	2023	2024	2025
33210 Téléreseau	830.33	2'325	4'350	6'315	4'090	877
34110 Port	59'813.19	56'750	23'050	21'875	22'350	25'100
71000 Approvisionnement en eau (général)	277'369.59	43'000	27'100	2'288	970	23'920
72000 Traitement des eaux usées (général)	118'423.87	59'725	79'750	94'415	77'690	85'615
73010 Gestion des déchets ménages	21'476.26	9'600	95'775	28'900	4'700	6'400
73030 Gestion des déchets entreprises	5'248.75	3'300	22'700	22'800	20'250	20'700

- 36 Les participations aux divers entités externes se basent sur leur propre PFT ou selon notre appréciation :  
46 - Les coûts par élèves ne cessent de croître et ceci se répercutera sur la participation communale à l'EORÈN bien qu'il est difficile d'estimer le nombre d'élèves par cycle;  
- La facture sociale continuera d'augmenter notamment en raison de l'augmentation des primes maladies. Selon PFT de l'Etat;  
- Les subventions aux structures pré-/parascolaires seront en légère augmentation jusqu'en 2024. Toutefois, une forte augmentation en 2025 sera liée aux nouvelles places suite à la construction du bâtiment parascolaire;  
- La subvention au SIEL diminuera suite au départ à la retraite d'un des collaborateurs;  
- La participation au pot commun pour le trafic régional se base sur la PFT de l'Etat;  
- L'augmentation de la part communale aux services de sécurité civile s'explique par l'augmentation de la population communale et du coût par habitant;  
- Pour finir, la péréquation ne devrait pas connaître de grands changements pour les 3 prochaines années. Toutefois, la commune ne devrait plus contribuer à la péréquation des ressources dès 2025 du fait que les rentrées fiscales importantes de 2020 ne seront plus pris en compte dans le calcul. L'augmentation des places du parascolaire dans le calcul de la péréquation n'est pas pris en compte.

Classification fonctionnelle	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EORÈN	5'188'933.60	5'339'525	5'291'825	5'300'000	5'350'000	5'400'000
Facture sociale	2'002'035.60	2'302'025	2'391'575	2'432'000	2'462'200	2'484'150
Subventions pré-/parascolaires	516'834.87	597'700	542'700	550'000	560'000	595'000
SIEL (y c. taxe fédérale / micropolluants)	453'936.30	529'575	535'950	515'950	495'950	495'950
Trafic régional	374'396.50	349'750	346'575	350'000	375'000	380'000
Services du feu et du sauvetage	386'452.55	381'725	402'150	410'000	420'000	430'000
Péréquation financière	248'741.00	54'200	397'775	425'000	425'000	325'000



## Plan financier et des tâches 2022-2025

40 Les recettes fiscales provenant des personnes physiques (impôt foncier y compris) vont croître de façon modérées ces prochaines années (+0.5%/année) avec une légère accélération en 2025 avec le nouveau quartier LPDE. Quant aux personnes morales, une augmentation de CHF 50'000.00/année semble être prudente.

Classification fonctionnelle	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Impôts sur les personnes physiques	- 15'772'093.24	- 10'387'500	- 10'611'000	- 10'664'000	- 10'717'000	- 10'824'000
Impôts sur les personnes morales	- 700'851.61	- 450'000	- 805'000	- 850'000	- 900'000	- 950'000
Impôts fonciers	- 353'543.19	- 500'000	- 400'000	- 400'000	- 400'000	- 425'000
Autres impôts	- 32'823.00	- 33'000	- 33'000	- 33'000	- 33'000	- 33'000
<b>Total général</b>	<b>- 16'859'311.04</b>	<b>- 11'370'500</b>	<b>- 11'849'000</b>	<b>- 11'947'000</b>	<b>- 12'050'000</b>	<b>- 12'232'000</b>

42 Les principales taxes vont augmenter avec l'accroissement de la population prévue d'ici 2025.

Classification fonctionnelle	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Approvisionnement en eau potable	- 1'098'296.88	- 897'400	- 901'500	- 909'000	- 912'000	- 914'500
Traitement des eaux	- 780'268.60	- 790'200	- 801'750	- 805'700	- 809'600	- 813'700
Gestion des déchets	- 584'872.77	- 584'700	- 605'550	- 607'425	- 609'275	- 614'525
Port	- 454'906.55	- 475'500	- 466'600	- 467'350	- 467'350	- 467'350
Electricité	- 426'182.15	- 416'150	- 440'125	- 442'500	- 442'500	- 442'500
Télé réseau	- 419'308.03	- 465'025	- 415'350	- 409'700	- 404'075	- 398'425
Sylviculture	- 263'986.78	- 261'000	- 262'825	- 274'000	- 274'000	- 274'000
Service du feu	- 103'204.35	- 110'000	- 105'000	- 105'000	- 105'000	- 105'000
Autres	- 396'641.43	- 384'525	- 421'250	- 423'500	- 423'500	- 423'500
<b>Total général</b>	<b>- 4'527'667.54</b>	<b>- 4'384'500</b>	<b>- 4'419'950</b>	<b>- 4'444'175</b>	<b>- 4'447'300</b>	<b>- 4'453'500</b>

34 Selon le plan des intentions, la commune va investir env. CHF 16.5 millions (y c. patrimoine financier) sur la période 2022 à 2025.

44 Une partie de ces investissements nets seront financés par la marge d'autofinancement qui se monte à env. CHF 8.5 millions. Il reste un solde d'env. CHF 8 millions que la commune devra d'emprunter en plus des renouvellements de ses emprunts en cours. Si dans un premier temps, les emprunts remboursés ont un taux plus bas que le taux moyen actuel, par la suite, ce sont des emprunts à des taux plus importants qui seront remplacés par des à des taux plus favorables.

Classification fonctionnelle	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dettes brutes au 31.12.	49'510'000	44'450'000	46'560'000	50'296'000	52'502'000	52'610'000
Charges d'intérêts courus	656'444.93	628'200	583'200	633'000	656'100	621'400
<i>Taux moyen</i>		1.34%	1.28%	1.31%	1.28%	1.18%

Les charges financières découlant de l'entretien des biens du patrimoine financier resteront stables sur la période, tout comme les revenus financiers qui découlent de ce biens. Toutefois, une augmentation du loyer est prévu en 2025 pour location du nouveau bâtiment parascolaire.

# Programme de législature 2021-2024

---

## Préambule

En 2025, la commune du Landeron fêtera ses 700 ans d'existence. L'occasion pour ses citoyennes et citoyens de se remémorer les hauts faits d'arme de leurs aïeux, mais aussi de se rappeler que le site est porteur de la richesse d'une histoire et d'une situation géographique qui poussent à la réflexion ou à la contemplation.

L'Histoire, symbolisée par la conservation exceptionnelle du Bourg médiéval, nous apprend que l'entente n'a pas toujours été cordiale avec les voisins de Berne et de Neuchâtel et qu'une alliance avec Soleure, canton catholique, a permis au Landeron de conserver des privilèges acquis au cours des siècles. Ses habitants, bien qu'ils puissent s'enorgueillir du passé, ont sans doute conscience qu'il leur appartient d'écrire les prochains chapitres du grand livre de l'histoire landeronnaise.

Le lac, des marais asséchés en bordure d'une réserve naturelle, des coteaux couverts de vignes, un hameau à découvrir et le Jura, au nord, ou encore les Alpes bernoises, au sud. La richesse des paysages enchanteurs, la beauté naturelle des environs caressent doucement les pupilles du citoyen et du passant.

Autant d'éléments qui ne doivent pas nous faire oublier que la législature à venir sera assurément celle d'un renouveau à inventer pour la commune du Landeron car les défis à relever ne manquent pas, sont nombreux et variés. L'état des finances, la consolidation des infrastructures, le paysage économique, la réorganisation territoriale et la protection et le bien-être des personnes ainsi que la sécurisation de leur environnement sont les thèmes prioritaires qui conduiront nos réflexions au cours des prochains mois.

Le futur du Landeron se conjugue ainsi avec la recherche d'un équilibre financier nécessaire à la conduite sereine des affaires communales, mais aussi avec tous les dossiers transversaux où seront engagés nos divers services et qui permettront le développement pragmatique et raisonné de notre village.

*« Le Landeron, avec son accès au lac et au canal de la Thielle, doit en particulier soigner ses paysages et en valoriser le potentiel touristique et de détente. Sans compter que la qualité du paysage et des espaces ouverts est également une ressource économique, non seulement comme valorisation du cadre de vie pour les habitants et entreprises, mais également pour l'agriculture et le tourisme. »*

Le cadre ainsi posé par le plan directeur régional ne doit pas nous laisser croire que l'essentiel est accompli. Notre carte de visite est à recomposer et les lauriers restent à tresser, plus particulièrement, dans notre volonté de développer intensément des collaborations avec les communes voisines. Il en va ainsi de la mobilité, de l'urbanisme, du tourisme ou encore des services, par exemple.

## Une administration compétitive et des finances équilibrées

La recherche d'un fonctionnement efficace tout autant qu'efficace passe indubitablement par un développement assumé des compétences transversales des directeurs de dicastères communaux, mais aussi des chefs de nos services.

Il en va déjà ainsi de l'administratrice et de son adjointe qui, par définition, sont amenées à gérer l'ensemble des données communales en toute confidentialité. L'exécutif est généralement à leur écoute et se montre soucieux de leur offrir, ainsi qu'aux citoyens, un cadre de travail moderne, orienté vers la digitalisation. Cette approche concerne notamment la rénovation du règlement organique dont s'occupe actuellement un groupe de travail interpartis. Au chapitre de la communication également, il conviendra de réfléchir à des moyens simples qui permettront de s'informer valablement

Comme à l'accoutumée pourtant, la gestion des finances reste l'élément fondamental et fondateur de l'action que propose régulièrement l'exécutif aux conseillers généraux. D'ici la fin de cette législature, tous les dicastères communaux seront concernés par l'impact des investissements projetés et des divers reports de charges. Tendre à un équilibre souhaité constituera le défi principal de la commune. Pourrons-nous, ensemble, diminuer le déficit structurel du Landeron sur les deux dernières années de la législature ? Pouvons-nous l'envisager sans prévoir une augmentation de coefficient ?

## **Des infrastructures à développer**

L'objectif d'une densification qualitative devra se faire en cohérence avec la capacité de « résistance » des équipements ainsi que la disponibilité des terrains à bâtir. Les services techniques seront mis à contribution pour répertorier les opportunités et l'adaptation de l'affectation et de la réglementation dépendra des besoins réels de la population actuelle et future.

Des investissements conséquents sont attendus en ce qui concerne, notamment, le secteur de l'énergie. Le développement de ces projets nécessitera le renforcer du réseau électrique pour favoriser les installations photovoltaïques, les bornes électriques de recharge. Il est prévu également de relancer le projet de construction d'un chauffage à distance en s'appuyant sur un partenaire privé afin de répondre de manière cohérente à la loi cantonale sur l'énergie et aux enjeux climatiques. Dans le cadre de la certification de notre commune comme « Cité de l'Énergie », la commission de l'énergie et le Conseil communal veillent à ce que l'ensemble des investissements communaux répondent à des critères de durabilité dans un cadre financier clairement défini.

La politique de gestion des déchets tient une place centrale dans les préoccupations de l'exécutif. La révision du plan d'aménagement local mais aussi les inquiétudes exprimées par la population exigent une réflexion approfondie. Dans ce cadre, les directeurs et chefs de services des travaux publics et de la sécurité publique se sont réunis à plusieurs reprises pour répertorier et analyser les solutions techniquement et juridiquement envisageables. D'autre part, des concertations au sujet des actions à entreprendre pour lutter contre le « littering » et les incivilités sont en cours avec les communes membres et clients de la Châtellenie.

Depuis quelques années, le législatif landeronnais est informé régulièrement au sujet du projet d'approvisionnement en eau de boisson intitulé « Projet CEN ». Les travaux se poursuivent à satisfaction et le Conseil communal se réjouit de voir cet approvisionnement bientôt assuré pour la population.

Les eaux usées, elles, seront encore traitées par la STEP située sur le territoire communal. Dans le cadre d'un prochain regroupement, le SIEL a été approché par les communes du plateau de Diesse, de Twann et de Ligerz pour un raccordement qui a été acté dernièrement et se réalisera dans les prochains mois.



D'une manière plus générale, la commune poursuivra la mise en œuvre du PGEE

### **Une attractivité touristique à renforcer et à inventer**

Le Landeron offre d'ores et déjà des chemins piétonniers et de randonnée empruntés régulièrement et bien entretenus. Les environs du port proposent également des lieux de détente dont profitent ses habitants ou le touriste de passage. Ses campings, idéalement situés en bordure du lac, connaissent une affluence qui croît régulièrement.

Des constats, certes positifs, qui ne font pas oublier les manques à combler. En effet, l'installation de sanitaires en bordure de la zone portuaire ainsi que la répartition des zones d'entreposage des bateaux et de parcage feront l'objet d'une étude qui devrait permettre un développement raisonné des environs immédiats. Nul doute que les adeptes de séjour en Camping-cars se réjouiraient de séjourner dans cet environnement.

Dans ce cadre-là, il sera également intéressant de prévoir le renforcement de l'attractivité en améliorant l'offre de loisirs aquatiques ou en offrant un panel alléchant de balades ou d'excursions.

Les aires de détente ne manquent pas sur le territoire communal mais le développement de l'une ou l'autre installation est à l'étude, entre lac et montagne pour offrir aux citoyens et aux randonneurs des possibilités complémentaires.

Si la commune est bien dotée en camping, les structures hôtelières font cruellement défaut. L'exécutif se propose d'évaluer et d'encourager le développement de lieux d'hébergements.

### **Une vie sociale à consolider**

L'école, passage obligé des enfants de 4 à 15 ans, impose souvent des contraintes peu compatibles avec les horaires de travail des parents. Certes, une structure parascolaire a été créée voici quelques années. Cependant, les locaux qu'elle occupe ne suffisent plus à répondre aux demandes des parents, demandes qui sont en constante augmentation. Une étude de faisabilité est en cours. L'avis du législatif sera prépondérant dans les choix qui seront proposés pour la construction d'un bâtiment ainsi que son implantation.

La mise à disposition d'appartements avec encadrement en faveur des personnes âgées constitue également un défi que le Conseil communal souhaite relever dans les toutes prochaines années. L'implantation de tels appartements, imposée par l'Etat à proximité d'arrêts de transports publics, de commerces et de tout autre service en vue d'une certification, limite considérablement les options de construction. Dès lors, la recherche d'endroits adaptés et d'un partenaire privé déterminera prioritairement l'action de l'exécutif.

En termes de sécurité publique et de protection du citoyen, les Autorités communales ont été en contact permanent avec l'Etat de Neuchâtel pour convaincre ses responsables de la nécessité d'installer le poste de police régional au Landeron. La persévérance de l'exécutif a porté ses fruits puisque les forces de polices de l'Entre-Deux-Lacs seront prochainement regroupées dans notre commune. Nos ASP, quant à eux, continueront à faire bénéficier nos citoyens de leurs compétences en matière de police de proximité.

Le fonctionnement des sociétés locales est souvent porté par le bénévolat d'acteurs culturels, sportifs ou autres qui méritent une attention toute particulière de la part des Autorités locales. Au cours de cette législature, nos Autorités seront certainement appelées à conforter la politique de soutien existante.

Nous ne devons pas oublier que notre société évolue très vite et nos enfants sont destinés à être de plus en plus réactifs dans tous les domaines. C'est pourquoi nous souhaitons soutenir la mise en place des classes « Prima ».

## Un environnement à protéger

L'urgence climatique est-elle déclarée ? S'impose-t-elle comme l'objet de toute notre attention pour les années à venir ? Les analyses des scientifiques, des politiques ou des citoyens varient fortement selon leurs sensibilités. Cependant, qu'il soit naturel ou provoqué, le réchauffement est une réalité. Il nous contraint ainsi à tenir compte des phénomènes que nous observons autour de nous et qui, potentiellement, pourraient toucher notre territoire communal déclaré zone à risque par la Confédération.

Dans cette optique, une étude de calcul des risques et des mesures appropriées est en cours. Elle se prolongera dans les prochains mois pour proposer des options d'actions à entreprendre dans des délais à définir à titre préventif. Elle permettra également de clarifier les coûts de réalisation.

Parallèlement à cette réflexion, le Conseil communal analyse les axes potentiels de travaux de revitalisation des cours d'eau communaux, plus particulièrement en ce qui concerne le ruisseau dit « des Aiguedeurs ». Il est également attentif à la préservation et au développement des espaces verts et des objets naturels à l'intérieur de la zone à bâtir.

## Urbanisation

L'étude effectuée par un bureau spécialisé en 2013 au sujet de l'introduction des zones à 30 km/h comportait un volet succinct d'analyse des flux de circulation.

Compte tenu des changements intervenus au cours des années écoulées, une nouvelle étude sera nécessaire. L'analyse tiendra compte des nouveaux paramètres en termes de Transport Individuel Motorisé (TIM). De plus, une amélioration de la signalétique sera étudiée afin de permettre un meilleur accès aux entrées d'autoroutes à l'est et à l'ouest de la localité avec pour objectif de garantir la sécurité sur la RC5 notamment.

Cette analyse traitera également les problèmes liés aux mobilités cyclable et piétonne. Ce second objectif consistera à améliorer les liaisons de mobilité douce à l'intérieur de la localité ainsi qu'entre les diverses centralités.

Un soin particulier sera également apporté à l'étude des dessertes par transports publics et à leur accès facilité pour les personnes en situation de handicap.

En ce qui concerne le management des zones d'activités, l'intention de l'exécutif est de favoriser la tendance à l'augmentation du nombre d'emplois et d'établissements dans la commune en évitant une augmentation des nuisances, liées au trafic en particulier, et en favorisant une certaine diversification des activités économiques (nouvelles entreprises et extension d'entreprises existantes à proximité des accès autoroutiers, activités tertiaires dans l'ancienne localité, développement d'une certaine mixité dans les zones d'habitations qui s'y prêtent).

Enfin, les objectifs de réaffectation des zones, de suivi des constructions projetées et de gestion de la circulation dans et aux alentours du Bourg, notamment, seront abordées attentivement dans le cadre de la rénovation du Plan d'Aménagement Local (PAL).

## Conclusion

Tous les éléments compris dans ce document représentent la vision du Conseil communal. Les approches imaginées sont exprimées tant en termes d'intentions que d'objectifs à atteindre. Le législatif communal ainsi que la population villageoise sont cordialement invités à faciliter sa mise en œuvre.

Le Landeron, le 1<sup>er</sup> novembre 2021

Le Conseil communal

## **Rapport du Conseil communal au Conseil général pour un crédit global de CHF 1'050'000.00 pour la réfection des salles de classes, salle spéciale, installation d'un ascenseur au collège primaire et aménagement de zones de jeux extérieures**

### **1. Historique**

La dernière grande rénovation du collège primaire date de 1982-1983. Le dernier rafraîchissement des salles de classe a été effectué de manière partielle en 2009. Les salles de classe dans leur ensemble ont besoin d'un rafraîchissement au niveau des peintures (murs et plafonds, du parquet (ponçage et vitrification), le remplacement des lino par un parquet stratifié de classe d'usure « industrielle » et du remplacement des luminaires par des luminaires LED. Les parties communes nécessitent un rafraîchissement au niveau des fonds, des murs et de l'éclairage.

Un test amiante sera effectué dans les WC. Selon le résultat, nous adapterons le concept de rénovation des sanitaires.

Un travail plus conséquent sera effectué au niveau de la salle de travaux manuels se trouvant au sous-sol. Un abaissement de la dalle et une reprise en sous œuvre seront nécessaires afin d'obtenir une hauteur sous-plafonds réglementaire. La salle sera réaménagée en utilisant le même concept que les salles de classe (revêtement de sol, peinture et luminaire LED).

Afin d'adapter le bâtiment aux personnes à mobilité réduite, une rampe sera aménagée du côté est du bâtiment et un ascenseur sera installé dans le nœud central de la cage d'escalier. La technologie choisie permet d'installer l'ascenseur sans fonds de fosse donc aucuns travaux de maçonnerie ne sont à prévoir.

### **2. Répartition des coûts par salle et par étage :**

#### Sous-sol

##### Salle de travaux-manuel + salles diverses:

Abaissement et reprise du fonds (TM) :	fr.	80'000.00
Doublage (TM) :	fr.	20'000.00
Revêtement de sol (TM) :	fr.	7'000.00
Peinture (TM) :	fr.	4'000.00
Eclairage y compris éclairage de secours :	fr.	3'000.00
Mandat ingénieur civil :	fr.	6'000.00
Peinture partie commune et salles diverses :	fr.	20'000.00
<b>Total sous-sol</b>	<b>fr.</b>	<b>140'000.00</b>

#### Rez-de-chaussée :

Installation d'un ascenseur	fr.	125'000.00
Modification palier et garde-corps en serrurerie	fr.	30'000.00
Création d'une rampe (génie civil)	fr.	25'000.00
Courant fort et tableau de distribution	fr.	20'000.00
Test des polluants du bâtiment	fr.	1'000.00
<b>Total :</b>	<b>fr.</b>	<b>201'000.00</b>

#### Salles 12, 13, 14, 15 :

Revêtement de sol :	fr.	16'800.00
Peinture :	fr.	20'000.00

Eclairage :	fr.	14'400.00
<b>Total :</b>	<b>fr.</b>	<b>51'200.00</b>

Salle 11 (infirmierie) :

Revêtement de sol :	fr.	2'000.00
Peinture :	fr.	5'000.00
Eclairage :	fr.	1'200.00
<b>Total :</b>	<b>fr.</b>	<b>8'200.00</b>

Salles nord (y compris WC) :

Revêtement de sol :	fr.	1'500.00
Peinture :	fr.	4'000.00
Eclairage :	fr.	1'500.00
<b>Total :</b>	<b>fr.</b>	<b>7'000.00</b>

Local concierge :

Revêtement de sol :	fr.	1'500.00
Peinture :	fr.	3'000.00
Eclairage :	fr.	500.00
F+P évier inox type « buanderie »	fr.	1'500.00
Etagère + meuble de rangement	fr.	2'500.00
<b>Total :</b>	<b>fr.</b>	<b>9'000.00</b>

Partie communes (couloir, armoire, etc) :

Revêtement de sol :	fr.	9'000.00
Peinture :	fr.	10'000.00
Eclairage y compris éclairage de secours :	fr.	10'500.00
<b>Total :</b>	<b>fr.</b>	<b>29'500.00</b>

**Total rez-de-chaussée** **fr. 305'900.00**

**1<sup>er</sup> étage :**

Salles 21, 22, 23, 24, 25 :

Revêtement de sol :	fr.	21'000.00
Peinture :	fr.	25'000.00
Eclairage :	fr.	18'000.00
<b>Total :</b>	<b>fr.</b>	<b>64'000.00</b>

Salle nord (y compris WC) :

Revêtement de sol et faïence :	fr.	10'300.00
Peinture :	fr.	3'000.00
Eclairage :	fr.	4'200.00
<b>Total :</b>	<b>fr.</b>	<b>17'500.00</b>

Partie communes (couloir, armoire, etc) :

Revêtement de sol :	fr.	9'000.00
Peinture :	fr.	10'000.00
Eclairage y compris éclairage de secours :	fr.	7'200.00
<b>Total :</b>	<b>fr.</b>	<b>26'200.00</b>

**Total 1<sup>er</sup> étage** **fr. 107'700.00**

**2<sup>ème</sup> étage :**

Salles 31, 32, 33, 34, 35 :

Revêtement de sol :	fr.	21'000.00
---------------------	-----	-----------

Peinture :	fr.	25'000.00
Eclairage :	fr.	18'000.00
<b>Total :</b>	<b>fr.</b>	<b>64'000.00</b>

Salle nord (y compris WC) :

Revêtement de sol et faïence :	fr.	10'300.00
Peinture :	fr.	3'000.00
Eclairage :	fr.	4'500.00
<b>Total :</b>	<b>fr.</b>	<b>17'800.00</b>

Partie communes (couloir, armoire, etc) :

Revêtement de sol :	fr.	9'000.00
Peinture :	fr.	10'000.00
Eclairage :	fr.	4'000.00
<b>Total :</b>	<b>fr.</b>	<b>23'000.00</b>

**Total 2<sup>ème</sup> étage** **fr. 104'800.00**

3<sup>ème</sup> étage (Combles) :

Salles 40, 41, 42, 43:

Sol :	fr.	16'800.00
Peinture :	fr.	20'000.00
Eclairage :	fr.	15'000.00
<b>Total :</b>	<b>fr.</b>	<b>51'800.00</b>

Partie communes (WC, bibliothèque, couloir, armoire, etc) :

Revêtement de sol et faïence:	fr.	15'000.00
Peinture :	fr.	6'000.00
Eclairage :	fr.	5'500.00
<b>Total :</b>	<b>fr.</b>	<b>26'500.00</b>

**Total 3<sup>ème</sup> étage (Combles)** **fr. 78'300.00**

Toiture :

Remplacement fenêtres de toiture et coupoles	fr.	70'000.00
<u>Révision</u> complète (couverture et ferblanterie)	fr.	125'000.00

Aménagements extérieures :

Remplacement de la couverture du couvert à vélo	fr.	30'000.00
Aménagement de zone de jeux	fr.	40'000.00

Récapitulation

Total sous-sol	fr.	140'000.00
Total rez-de-chaussée	fr.	305'900.00
Total 1 <sup>er</sup> étage	fr.	107'700.00
Total 2 <sup>ème</sup> étage	fr.	104'800.00
Total 3 <sup>ème</sup> étage (Combles)	fr.	78'300.00
Total toiture	fr.	170'000.00
Total aménagements extérieures	fr.	70'000.00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>fr.</b>	<b>1'001'700.00</b>
Divers et imprévus	fr.	48'300.00
<b>Total collège primaire</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'050'000.00</b>

La réalisation de ces travaux s'échelonnera sur plusieurs années, pour de logistiques. En effet, les travaux s'effectueront uniquement par étapes durant les vacances scolaires.

### 3. Dédommagements EORÉN

En application de la procédure relative à la prise en charge par le syndicat de l'EORÉN des crédits d'investissements et dédommagement pour l'exploitation des bâtiments des cycles 1 à 3, du 14 juin 2019, le syndicat va prendre, sous forme de dédommagement, l'équivalent de la charge d'intérêt et d'amortissement selon le calcul suivant:

Amortissement: CHF 1'050'000.- x 5.0%\* = CHF 52'500.-/année dès la fin des travaux (Montant variable selon l'avancement des travaux);

*\*En raison des divers travaux réalisés dans le cadre de ce crédit, qui ont des taux d'amortissements allant de 1.5% à 10%, une moyenne pondérée a été calculée selon le total CHF par type de travaux pour obtenir à un taux moyen.*

Charge d'intérêt: CHF 1'050'000.- x 1,49%\* = CHF 15'645.- (maximum théorique)  
CHF 1'034'355.- x 1,49%\* = CHF 15'412.- (année suivante)  
⇒ Montant dégressif jusqu'à l'amortissement complet.

*\* Les communes financent l'investissement par le biais de leur trésorerie ou par des emprunts. Le taux pris pour le calcul du dédommagement annuel de l'EORÉN correspond au taux moyen d'intérêt de la dette pour l'ensemble des communes neuchâteloises connu à ce jour, soit celui de 2019 qui est indiqué ci-dessus (2018 = 1.65%). Ce taux est recalculé chaque année suite à la consolidation des comptes communaux et appliqué lors des calculs annuels des dédommagements. Les montants ci-dessus sont donc à titre indicatif. Cette pratique est valable que pour les bâtiments des cycles 1 et 2.*

L'investissement précité a été annoncé à l'avance par notre commune au Comité scolaire et celui-ci est intégré dans la planification budgétaire du syndicat. Toutefois, dans la mesure où la dépense dépasse la limite de CHF 100'000.-, cet investissement devra être soumis au Conseil intercommunal par le Comité scolaire du syndicat. La prochaine séance du législatif aura lieu à début décembre 2021.

### 4. Planification des travaux

La planification des travaux s'effectuera sur 10 ans et uniquement durant les vacances scolaires.

### 5. Conclusion

Le Conseil communal a privilégié la présente demande de crédit cadre, qui permet de répartir l'investissement sur plusieurs années en lieu et place de charger un seul exercice.

Nous vous remercions d'accepter l'arrêté soumis à votre Autorité.

Conseil communal

No 1431 Arrêté pour la rénovation des salles de classes de 2022 à 2032 pour le collège primaire

Le Conseil général du Landeron,  
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,  
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 20 juin 2014,  
Vu le rapport du Conseil communal, du 1<sup>er</sup> novembre 2021,  
Sur la proposition du Conseil communal,

**A r r ê t e :**

- Article 1<sup>er</sup> Un crédit d'engagement de CHF 1'050'000.00 est accordé au Conseil communal pour la rénovation des salles de classes de 2022 à 2032 pour le collège primaire.
- Article 2 La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 5% l'an à charge du chapitre 21700 « Bâtiments scolaires ».
- Article 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 Le présent arrêté ne sera exécutoire que si cette demande de crédit est également acceptée par le Conseil intercommunal de l'Eorén.
- Article 5 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 9 décembre 2021.

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le président :

Le secrétaire :

Thomas Froelicher

Jean-Marc Jeanneret

## **Rapport du Conseil communal au Conseil général pour une demande de crédit complémentaire de CHF 185'000.00 pour la réfection globale de la grue mobile du port**

### **1. Préambule**

Le jeudi 25 juin 2020, le Conseil général du Landeron acceptait un crédit d'engagement de CHF 74'000.00 pour la réfection globale de la grue mobile du port sur la base de l'offre d'une entreprise de la région (arrêté n°1411). Dès cette date, des contacts réguliers ont été maintenus avec le garde-port, le Centre nautique, utilisateurs de l'engin, et l'entreprise dans le but de définir une planification tenant compte des entrées et sorties d'eau des bateaux en 2020 et 2021. Or, malgré ces consultations, l'entreprise engagée s'est démontrée incapable de tenir les délais déterminés et de fournir une qualité de travail suffisante. Fort de ce constat, l'exécutif communal s'est résolu, contraint, à casser le contrat le liant à cette entreprise.

### **2. Historique**

Comme indiqué dans le rapport de demande de crédit d'engagement de l'arrêté n° 1411, la commune du Landeron a fait l'acquisition d'un Travelift d'occasion en 2001 pour la somme de EUR 66'000.00. D'année en année, de 2001 à 2016, les documents à notre disposition démontrent que des réparations ponctuelles se sont succédé sans qu'une réfection globale de mise en conformité demandée par la SUVA ne soit engagée.

En 2018, l'état général du Travelift est considéré comme préoccupant. L'utilisation de cette grue est même jugée dangereuse et des offres d'achat d'un nouvel engin sont demandées. Il apparaît ainsi que l'acquisition d'un Travelift neuf ou d'une grue fixe neuve reviendrait respectivement à CHF 425'000.00 et CHF 480'000.00. Des sommes importantes qui vont motiver la décision du Conseil communal de favoriser l'offre d'une entreprise régionale avec, malheureusement, les conséquences que nous connaissons aujourd'hui.

En 2021, conscient du devoir de fournir un matériel de qualité et sécurisé dans le cadre des manœuvres à effectuer lors des entrées et sorties d'eau, l'exécutif mandate le garde-port pour prendre contact avec des entreprises spécialisées, susceptibles de proposer des devis détaillés des travaux à entreprendre pour réparer le Travelift.

### **3. Rénovation**

Un premier rapport de l'entreprise Stephan, spécialisée dans les contrôles de charges en vue de l'obtention du certificat d'utilisation agréé par la SUVA, nous a appris que, d'une part, les attaches de câbles étaient fragilisées et n'offraient pas une sécurité d'utilisation suffisante. D'autre part, les poulies de charges reliées aux crochets de levage étaient très endommagées.

L'entreprise AFICOR a contrôlé les fonctions mécaniques et hydrauliques et s'est positionnée pour une révision approfondie d'un engin qui ne présentait plus de véritables garanties de fonctionnement. En effet, de pièces rouillées en visseries en mauvais état, de soudures et rotules fissurées en roulements endommagés, la

décision d'une réparation en profondeur devenait inévitable.

Dès lors, l'exécutif a accepté une planification en 2 étapes proposée par les entreprises consultées. La première a consisté à sécuriser l'engin en lui apportant les modifications indispensables aux niveaux mécanique et de charge entre les mois de septembre et d'octobre.





La seconde se déroulera au printemps 2022 et verra l'entreprise AFICOR se charger de la révision des parties moteur, hydraulique et commande du Travelift.

La touche finale sera apportée par l'entreprise de peinture Buthey qui rénovera la structure générale.

#### **4. Conséquences financières**

Le crédit de CHF 74'000.00 TTC ne suffira pas à couvrir les frais supplémentaires occasionnées par la révision totale de la grue. En effet, les travaux de remise en état du mois de septembre, entrepris pour assurer la sécurité d'utilisation du Travelift, occasionnent des coûts supplémentaires à hauteur de CHF 56'695.70 TTC. Le montant des travaux entrepris au cours du printemps 2022 sera, quant à lui, de CHF 125'242.80 TTC. Pour une dépense totale de CHF 182'242.80 TTC.

Dès lors, la demande de crédit complémentaire pour la révision globale du Travelift du port se monte à CHF 185'000.00 TTC.

Ce montant complémentaire, tout comme le montant de base, seront amortis sur une période de 15 ans (véhicules spéciaux), soit un taux de 6 ⅔% à compter de la fin de travaux. Ceci représente un amortissement annuel de CHF 16'030.00 / année (calculé sur un total de CHF 240'450.00 HT). Contrairement à ce qui avait été noté dans l'arrêté n° 1411, aucun prélèvement au financement spécial du port (compte 29007.00) n'est autorisé selon la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC).

#### **5. Conclusion**

Afin d'obtenir la certification de la SUVA, d'offrir une sécurité d'utilisation optimale au personnel qui utilise cet engin et une sécurisation de premier plan aux propriétaires pour les mises à l'eau ou les sorties d'eau de leurs bateaux, le Conseil communal vous remercie d'accepter cette demande de crédit complémentaire.

Le Landeron, le 1<sup>er</sup> novembre 2021

Le Conseil communal

#### **Annexe :**

- Défaut et problèmes rencontrés

## Défaut et Problèmes rencontré

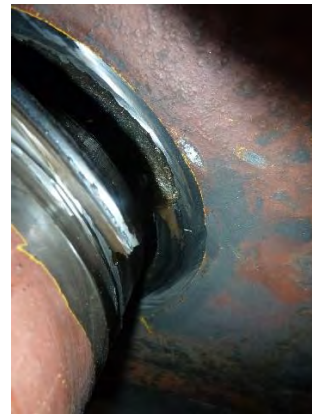
### Système en général

- Présence de rouille sur plusieurs pièces, intérieur de réducteurs, axes tendeurs de chaîne des treuils, un des pivot de roue (coté moteur thermique)
- Peinture écaillée et pleine de graisse. Nettoyage des pièces à l'eau chaude sous pression. Repeindre l'ensemble des pièces en 2 couches.
- Graisse sur les chaînes inappropriées. Création d'une pâte caoutchouteuse qui rend la lubrification des maillons des chaînes impossible. Nettoyage des chaînes à l'eau chaude sous pression afin d'enlever cette pâte (temps de nettoyage important)
- Visseries en mauvaises états. Remplacement de toute la visserie possible en métrique.

### Roue

#### Système de pivot

- Soudure des axes d'orientation des roues fissurée. Une infiltration d'eau c'est faites créant énormément de rouille et un mauvais mouvement de pivotement d'une des roues



- Extraction de l'axe sur son support de roue difficile.
- Extraction de la bague intérieure des roulements
- Enlèvement de la soudure et de la rouille
- Reprise de tout l'arbre sans la plaque au tour (nettoyage ancienne soudure en profondeur)
- Préparation et mise en place pour soudage des éléments
- Soudure des axes sur les supports (plaque acier)
- Découpe des coins des plaques pour installation du tout sur le tour pour usinage portée coté roulement à billes
- Reprise de la soudure



- Bague des roulements marquée et usées



- Extraction des roulements casi impossible dû à la faible prise en fond de portée et un mauvais ajustement entre la bague et l'alésage 0.15 mm de serrage. (Réalisation d'un outil en interne)



- Reprise des alésages des portée des roulements à bille sur la honeuse pour ajustage des tolérances à 0 - 0.03 mm.
- Mise en place des bagues des roulements à billes dans les alésages à la presse

## Palier des roues

- Palier à rotule fissuré (attention un étai déjà en rupture) sur les deux roues



Palier roue gauche

Palier roue droite

- Tentative d'extraction des paliers et roulements sans dégâts (échec)
- Découpe des paliers
- Délai de livraison trop long pour remplacer les roulements et palier → Conception de palier avec roulement à l'aide des moyens en interne.
  - Oxycoupage dans acier S355 du corps du palier
  - Usinage des portées intérieures et des trous de passages des vis
  - Commande de roulements à rotules et de joints Simmering
  - Usinage de bague de compensation du diamètre impérial à métrique monté sur les arbres des roues pour montage des nouveaux roulements à billes
  - Usinage de bagues pour utilisation de Simmering conventionnel
  - Montage de tous les composants
  -



## Châssis

- Châssis et tôles de protections déformés
  - Redressage des pièces
- Pivot châssis orientation des roues défectueux



- Couper à la meule le pivot
- Percer le châssis pour montage nouvel axe
- Fabriquer un nouveau pivot au tour
- Montage du pivot au châssis

## Treuil

### Réducteur

- Présence d'eau dans l'huile
- Arbre de la vis sans fin collé par la rouille sur l'arbre de sortie du réducteur



- Tentative d'extraction du carter seul (Echec)
- Décision d'extraire d'abord La vis sans fin de son carter
- Extraction de l'arbre
- Eléments rouillés ou sales dans le carter



- Démontage des trois arbres et nettoyage complet des roulements et des arbres
- Reprise des arbres trop usés
- Bague intérieure de roulement fissurée



- Commande nouveaux éléments avec meilleures délais
- Remplacement des joints Simmering
  - Délais trop longs pour joint Simmering à dimensions impériales
  - Décision de fabriquer des bagues pour utiliser des joints à dimensions métriques
- Des circlips étaient manquants pour la position du pignon
  - Commande de nouveaux circlips proches des dimensions impériales
  - Extraction du pignon
  - Mise en place des circlips
- Difficulté de rotation d'un des réducteurs lors du remontage
  - Analyse des roulements et des pignons. Un des pignons n'est pas parfaitement coaxiales.
  - Mise en place de rondelles pour intercaler les couvercles du réducteur pour les permettre de mieux travailler lors du serrage et de libérer les arbres.
  - Une épaisseur de minimum 1 mm pour les rondelles est nécessaire. L'étanchéité est quand même garantie avec une pâte à joint.

- Malgré l'entretien le carter tourne mal rond sur la vis sans fin
  - Il ne pèjore pas le bon fonctionnement du système

#### Vis sans fin

- Présence d'eau dans l'huile
- Présence de rouilles sur les roulements à billes
  - Commande des roulements avec les meilleurs délais possibles
  
- Palier usé



- Le palier côté extérieur de la roue dentées de la vis sans fin présente une forte usure intérieure qui a pour effet de donner trop de jeu sur la roue.
- Reprise de la bague
- Mise en place d'une douille en bronze dans la bague et reprise du tout pour ajustement à l'axe
- Des perçages et un chemin de graisse a été fait afin de garantir une bonne lubrification lors du graissage du système.
- L'arbre de la couronne a également été repris.



○

## Tendeur

- Mauvais Alignement entre le tendeur et la roue dentée
  - Reprise du support et ajustement
- Arbre piqué par la rouille → Beaucoup trop de jeu entre la roue du tendeur et son arbre



- Reprise du tendeur au tour
- Remplacement des paliers en bronze pour compenser la différence de diamètre
- Afin de diminuer l'usure, la pièce support du tendeur a été reprise pour nettoyer l'axe et également faire un chemin de graissage.

## Montage final

- Mauvais alignement entre la roue à chaîne supérieur et celle montée sur la vis sans fin

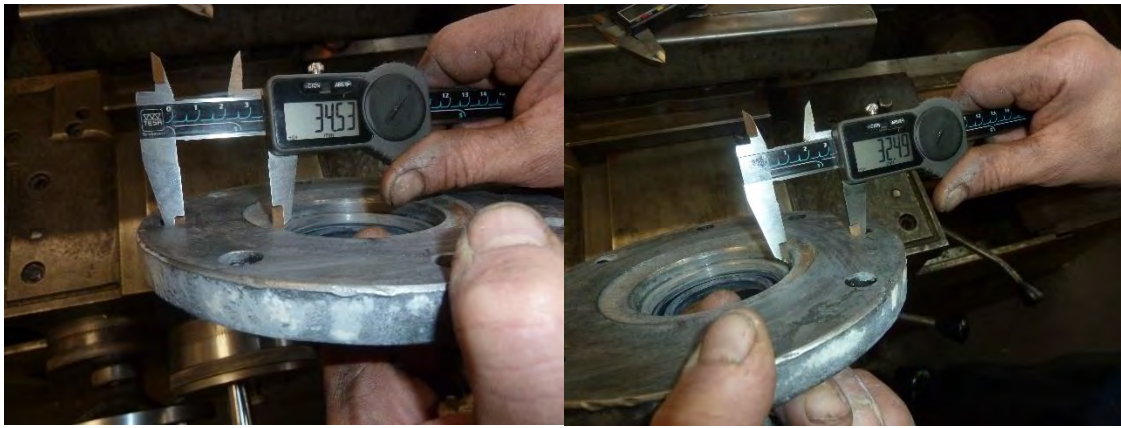


Treuil n°1

Treuil n°2

- La face du treuil était décalée de 1.5 cm
- Redressage de la face
- Mauvais alignement de la flasque avec la vis sans fin
  - Les perçages de la flasque sont mal centrés (décalage de 2 mm) par rapport à l'alésage, ce qui a pour effet de garantir une mauvaise étanchéité en forçant sur un côté du joint simmer



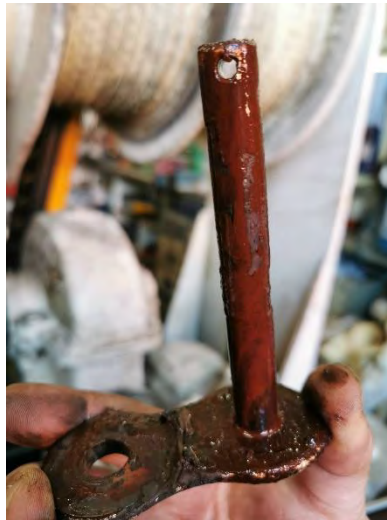


- Les trous ont été fraisés pour avoir plus de marge de réglage de la flasque autour de l'arbre

### Autres Points relevés

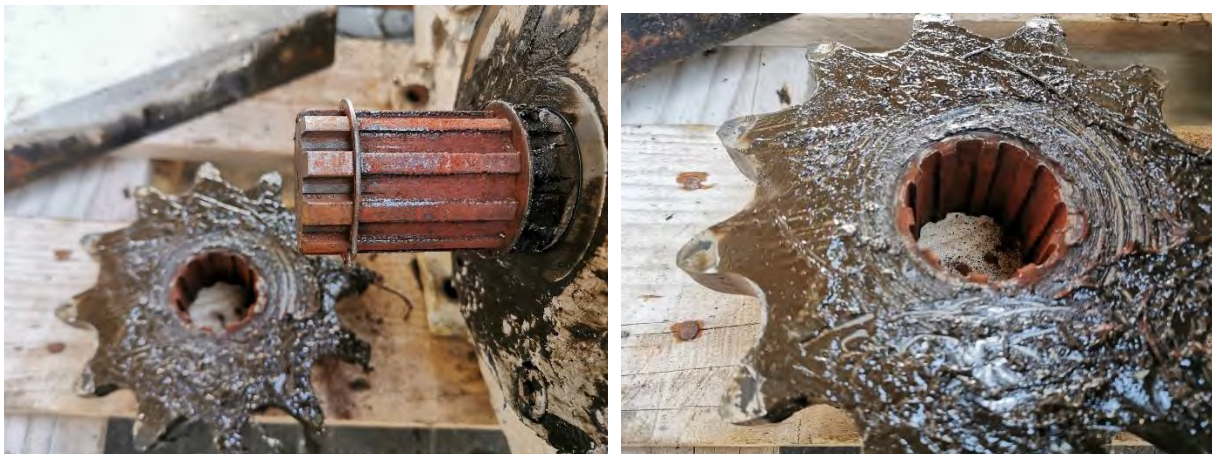
#### Les chaînes

- Les chaînes commencent à être usées par le manque de graissage (huile spécial pour chaînes doit être utilisée lors des prochains graissages)



#### L'arbre cannelé réducteur roue

- L'arbre cannelé présente de la rouille est une forte usure



- Un nettoyage de la rouille a été fait mais le pignons à du jeu

No 1432 Arrêté pour la réfection globale de la grue  
mobile du port

Le Conseil général du Landeron,  
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,  
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 20 juin 2014,  
Vu le rapport du Conseil communal, du 1<sup>er</sup> novembre 2021,  
Sur la proposition du Conseil communal,

**A r r ê t e :**

- Article 1<sup>er</sup> Un crédit complémentaire de CHF 185'000.00 est accordé au Conseil communal pour la réfection globale de la grue mobile du port.
- Article 2 La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 6  $\frac{2}{3}$ % l'an à charge du chapitre 34110 « Port ».
- Article 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 9 décembre 2021.

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le président :

Le secrétaire :

Thomas Froelicher

Jean-Marc Jeanneret

## **Rapport du Conseil communal au Conseil général pour une demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 concernant l'achat de 6 horodateurs**

### **1. Introduction et situation actuelle**

Dès la fin de l'année 2020, la technologie 2G est progressivement désactivée sur les horodateurs Presto de la Commune du Landeron. Cela veut dire que toutes les données qui nous sont transmises (alarmes, niveau de la caisse, disfonctionnement) ne le seront plus. Dès lors, nous devons changer les horodateurs et investir dans 6 horodateurs et en profiter pour se mettre à la page concernant les modes de paiement.

- Le parcomètre choisi est adapté pour l'utilisation des parkings dans un village.
- Le contrôle se fait plus facilement avec le contrôle des plaques, avec un téléphone mobile
- Les moyens de paiement sont adaptés pour la population
- Digital Parking travaille directement avec les différents systèmes de paiement numérique
- Ce parcomètre est adapté pour nos 4 parkings
- Ce parcomètre est utilisé dans la plupart des villages du Littoral-Est et à Hauterive.

**Dans ce projet, il s'agit de changer 6 horodateurs :**

- 2 pour la piscine,
- 2 pour la zone du port
- 1 STEP
- 1 au cabinet médical

### **2. Projet changement des horodateurs**

Digital Parking :

- Parcomètre multiple / collectif à faibles coûts d'acquisition
- Saisie du numéro d'immatriculation avec un clavier alphanumérique
- Intégration de canaux de paiement numériques tels que Parkingpay, EasyPark et TWINT
- Contrôle efficace avec l'application de contrôle Parkingcheck
- Messages automatiques sur le portail Parkingportal en cas de problème ou de dérangement
- Sur demande, envoi d'une quittance par téléchargement URL
- Concept de pièces de rechange économique
- Connexion en ligne avec transmission en temps réel des transactions
- Gestion performante de l'énergie

Le parcomètre est adapté pour l'utilisation pour des parkings dans un village

Le contrôle se fait plus facilement avec le contrôle des plaques avec un téléphone mobile

Les moyens de payement sont adaptés à notre population.

Digital parking travaille directement avec les différents systèmes de paiement numérique.

### 3. Modèle retenu



Digitalparking SA Av. des Boveresses 52 1010 Lausanne infofrancais@digitalparking.ch 021 651 99 10

### 4. Conclusion

Pour répondre à la demande de toutes et tous, pour ne plus avoir à compter sa petite monnaie, le Conseil communal vous remercie d'accepter cet arrêté.

Le Landeron, le 1<sup>er</sup> novembre 2021

Le Conseil communal

### Annexe :

- Payer les taxes de stationnement avec l'app TWINT



Sans monnaie ni app supplémentaire

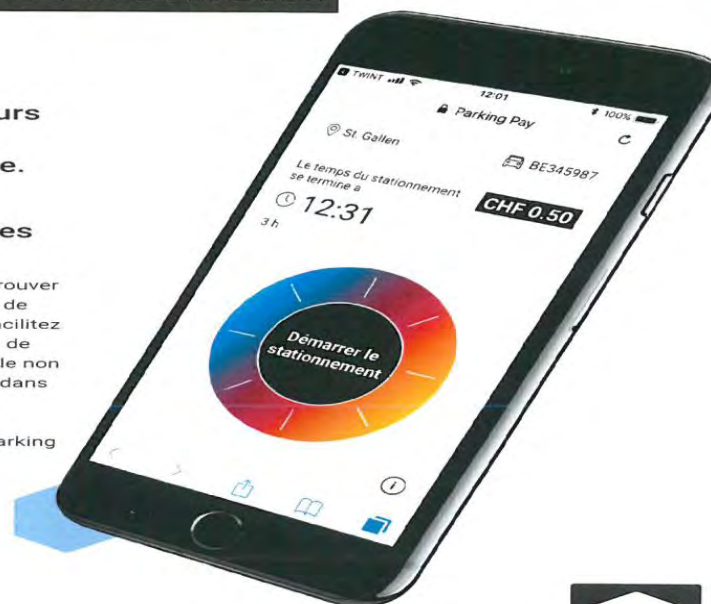
## Payer les taxes de stationnement avec l'app TWINT

Avec TWINT, les automobilistes peuvent payer leurs taxes de stationnement très facilement via leur smartphone, sans monnaie ni app supplémentaire.

La solution innovante pour l'exploitation des places de stationnement.

Se garer peut parfois être un véritable casse-tête: on tourne en rond pour trouver une place de parking pour ensuite fouiller son porte-monnaie dans l'espoir de mettre la main sur ses dernières pièces de monnaie... Avec TWINT, vous facilitez la vie des automobilistes: l'app TWINT permet le paiement facile des taxes de stationnement. Avec le cash numérique des banques suisses, il est possible non seulement de régler les taxes de stationnement, mais également de payer dans les boutiques en ligne, à la caisse ou entre amis.

Bon à savoir: TWINT peut être intégré facilement à tous les systèmes de parking existants. TWINT fonctionne d'ores et déjà avec Digitalparking.



No 1433 Arrêté pour l'achat de 6 horodateurs

Le Conseil général du Landeron,  
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,  
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 20 juin 2014,  
Vu le rapport du Conseil communal, du 1<sup>er</sup> novembre 2021,  
Sur la proposition du Conseil communal,

**A r r ê t e :**

- Article 1<sup>er</sup> Un crédit d'engagement de CHF 35'000.00 est accordé au Conseil communal pour l'achat de 6 horodateurs.
- Article 2 La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 20% l'an à charge du chapitre 61550 « Place de stationnement ».
- Article 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 9 décembre 2021.

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le président :

Le secrétaire :

Thomas Froelicher

Jean-Marc Jeanneret

## **Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 374'000.00 pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2022**

### **Préambule:**

Comme chaque année, nous vous soumettons une demande de crédit pour divers travaux sur notre réseau électrique notamment pour l'extension de celui-ci, induit par les nouvelles constructions projetées. Contrairement au crédit d'engagement usuel, cette demande de crédit est limitée temporellement. En effet, l'éventuel solde du crédit ne pourra pas être reporté sur l'année 2023.

### **Réseau électrique:**

Pour rappel, le Conseil général, dans sa séance du 02 juin 2016, a accepté de transférer l'entretien et le développement du réseau électrique à la société Eli10 SA.

Dans le rapport au législatif, il avait été bien précisé que *"la Commune reste propriétaire de son réseau et, en cette qualité, elle percevra, par le biais du GRD, les coûts de capital, à savoir les amortissements comptables et les intérêts calculés sur les valeurs patrimoniales du réseau. Ces montants seront affectés à une réserve en vue des dépenses liées aux investissements. La Commune s'engage à procéder aux investissements utiles et nécessaires au réseau. Eli10 SA sera, quant à elle, chargée de la mise en œuvre de ces investissements et s'efforcera d'obtenir pour ceux-ci le meilleur rapport "coût/qualité ».*

Dans le cadre de la convention GRD, signée avec la société précitée, il est prévu à l'article 10.2 *"qu'Eli10 se voit octroyer, en parallèle du budget des investissements, un crédit annuel de CHF 200'000 à titre de dépenses non planifiables pour divers travaux d'améliorations, d'assainissements et d'extensions."*

### **Armoires électriques:**

En parallèle, dans un souci d'améliorer le réseau basse tension, l'entreprise Eli10 SA propose de remplacer quatre armoires électriques (ADBT), qui ne répondent plus aux besoins techniques, ni aux normes de sécurité, et/ou qui se situent dans des secteurs où des projets de constructions sont en cours.

Ces armoires, aux intitulés techniques spécifiques, sont situées aux endroits suivants:

- ADBT Bellerive (Hahn)
- Nouvelle ADBT à côté de la station STEP (suppression TGBT STEP et ADBT Petite Thielle)
- ADBT Tennis
- ADBT Port

### **Extensions du réseau BT :**

Par ailleurs, des extensions du réseau BT sont induites par les nouvelles constructions. Ainsi, se basant sur ce qui est projeté pour l'année 2022 (*immeubles et villas*), ce sont environ 6 immeubles (*extension réseau à env. CHF 7'000/immeuble*) et 8 maisons individuelles (*extension réseau à env. CHF 3'000/bâtiment*) qui nécessiteront une extension et/ou une modification du réseau électrique BT.



<b>Crédit d'investissements 2022 pour le réseau électrique</b>	
<b>Service de l'électricité</b>	
<b>Convention GRD:</b> dépenses non planifiables pour divers travaux d'amélioration, d'assainissement et d'extension	200'000.00
<b>Remplacement/rénovation de 4 armoires</b> à CHF 27'000/pièce	108'000.00
<b>Extension du réseau/nouvelles constructions</b> (en fonction des constructions projetées pour 2022)	66'000.00
<b>Total crédit service de l'électricité</b>	<b><u>374'000.00</u></b>

**Financement:**

Ce montant est prévu dans le budget des investissements, mais comme il s'agit d'un chapitre autofinancé par les taxes d'équipement, ce crédit d'engagement n'affecte pas l'enveloppe limitée par le frein à l'endettement. Ce type de crédit évite également de charger les comptes d'exploitation par des dépenses et permet d'amortir, si nécessaire, la charge sur plusieurs années conformément aux taux légaux appliqués pour ces investissements.

A ce sujet, les taxes d'équipements et les contributions aux frais de réseaux et de branchements encaissés, sont portés en déduction et le solde éventuel est amorti conformément à la loi.

**Conclusion:**

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons d'approuver le présent rapport et d'accepter cette demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Le Landeron, le 1<sup>er</sup> novembre 2021

Conseil communal

No 1434 Arrêté pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2022

Le Conseil général du Landeron,  
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,  
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 20 juin 2014,  
Vu le rapport du Conseil communal, du 1<sup>er</sup> novembre 2021,  
Sur la proposition du Conseil communal,

**A r r ê t e :**

- Article 1<sup>er</sup> Un crédit d'engagement de CHF 374'000.00 est accordé au Conseil communal pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2022.
- Article 2 La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 3% l'an à charge du chapitre 87110 « Réseau électrique (entreprise communale) ».
- Article 3 La part au produit des taxes d'équipements et les frais de raccordements seront déduits des montants accordés, avant le premier amortissement.
- Article 4 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 5 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 9 décembre 2021.

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le président :

Le secrétaire :

Thomas Froelicher

Jean-Marc Jeanneret

## Section Le Landeron

Motion demandant une modification du règlement spécial du Bourg afin de permettre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie cantonale.

vert'libéraux

### Résumé

Afin de rendre compatible, la nouvelle loi sur l'énergie cantonale et notre règlement spécial du Bourg, le groupe PVL du Landeron demande au conseil communal :

- a) De créer une commission spéciale réunissant l'auteur du plan spécial du bourg, un délégué de l'office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel ainsi qu'un ingénieur-conseil spécialisé dans les panneaux photovoltaïques (par exemple issu du CSEM)
- b) Qui aura pour mission de rédiger un arrêté compatible avec les contraintes patrimoniales et dans un souci d'une mise en œuvre financière acceptable permettant la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures du bourg du Landeron.

### Développement

Le plan spécial du bourg du Landeron date du 1<sup>er</sup> décembre 1993, il a donc bientôt 30 ans. Son cadre très contraignant ne permet pas la pose de panneaux solaires photovoltaïques.

Le 1<sup>er</sup> mai 2021, le canton de Neuchâtel s'est doté d'une nouvelle loi sur l'énergie. Son but est de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 60% d'ici 2035, augmenter la production d'énergies renouvelables et réduire la consommation d'énergie par habitant. Pour les bâtiments existants, le remplacement de la production de chaleur fossile devra se faire par des énergies renouvelables lors du changement de chaudière lorsque c'est techniquement possible et n'engendre pas de surcoût, mais dans tous les cas une part d'énergie renouvelable d'au moins 20% devra être respectée en prenant des mesures sur la technique du bâtiment ou par des mesures constructives qui devront être mises en œuvre ou avoir été déjà réalisées.

Le remplacement d'installations mazout par des pompes à chaleur (air-eau ou géothermiques) combinées à des panneaux photovoltaïques sont des solutions qui répondent parfaitement aux exigences de la nouvelle loi sur l'énergie et qui ont fait leurs preuves. Or les bâtiments du Bourg se trouvent dans une situation « ubuesque », puisque d'un côté, le canton force la mise en œuvre d'énergies renouvelables et que le plan spécial du Bourg interdit l'installation de système produisant de l'énergie renouvelable solaire. On a tous encore en mémoire le bras de fer que se livre ce citoyen de Cressier avec son slogan « lois et règlements = deux-poids deux mesures » suite au refus de la commune de lui accorder une autorisation à installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de son immeuble. Ne devrions-nous pas être proactifs et agir en rendant notre règlement compatible avec les nouvelles exigences climatiques voulues par la Confédération et le Canton ? Le Landeron devrait prochainement obtenir le label « Cité de l'énergie », ne serait-ce pas une belle opportunité de monter un projet innovant démontrant la possibilité de combiner la production d'énergie solaire sur les toitures de bâtiments historiques et protégés ? Il est peut-être pertinent de rappeler ici que le propriétaire des caves du Château d'Auvernier a réussi le pari de recouvrir la totalité des toitures de ces deux bâtiments situés en zone d'ancienne localité, contre l'avis de la commune, mais avec le soutien du canton.

## Section Le Landeron

Motion demandant une modification du règlement spécial du Bourg afin de permettre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie cantonale.

Le CSEM avec l'EPFL ont créé des panneaux photovoltaïques couleur terre cuite semblables aux tuiles traditionnelles. Un projet pilote mené par le CSEM a permis de démontrer qu'il était tout à fait possible de concilier protection du patrimoine et production d'énergie renouvelable. Avec la pose de films colorés, les nouveaux panneaux solaires développés par le CSEM peuvent prendre toutes sortes d'apparences, et notamment celle de tuiles traditionnelles.

Afin de rendre compatible, la nouvelle loi sur l'énergie cantonale et notre règlement spécial du Bourg, le groupe PVL du Landeron demande au conseil communal :

- c) De créer une commission spéciale réunissant l'auteur du plan spécial du bourg, un délégué de l'office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel ainsi qu'un ingénieur-conseil spécialisé dans les panneaux photovoltaïques (par exemple issu du CSEM)
- d) Qui aura pour mission de rédiger un arrêté compatible avec les contraintes patrimoniales et dans un souci d'une mise en œuvre financière acceptable permettant la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures du bourg du Landeron.

Pour le groupe Vert'libéraux

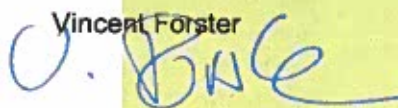
Stéphane Perrenoud



Jessica Muriset



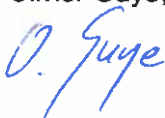
Vincent Forster



Autres signataires

Stephan Bovet, membre de la commission de l'énergie et conseiller général

Olivier Guye, membre de la commission de l'énergie et conseiller général



Le Landeron, le 02 septembre 2021



Conseil Communal du Landeron  
Rue du Centre 6  
2525 Le Landeron

### Question écrite sur les inondations de l'année 2021 Etat au 05 octobre 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cette année, une fois de plus, ne nous aura pas épargné en matière d'évènement extraordinaire... Après les péripéties de la pandémie, le lac s'est rappelé à notre bon souvenir pendant le mois de juillet.

En effet, suite à de fortes précipitations dans toute la Suisse et également en Europe, le niveau de lac a atteint le niveau record de 430.94 m/s m. soit environ 1.60 m de plus que la normale. Ces inondations ont causé d'énormes dégâts et apportent également de gros préjudices à certains de nos concitoyens ou locataires.

Nous prenons pour exemple les événements qui ont entravé le fonctionnement du port et de ses alentours, et nous relevons les éléments suivants :

- Le bâtiment de la Capitainerie qui a été, à notre bonne mémoire, inondée pour la 3<sup>ème</sup> fois depuis l'année 2002.
- Le port qui est à ce jour en partie sans électricité depuis la mi-juillet, la partie sud est en ordre, mais la partie nord n'est toujours pas en service. Pour information, le fait de ne pas pouvoir alimenter les bateaux en électricité peut occasionner des dégâts aux installations dans l'embarcation.
- Les feux de signalisation de l'entrée du port, soit rouge et vert, sont restés longtemps hors service, ce qui n'est pas légal et quelque part inconscient.
- Le manque de communications auprès des locataires de places d'amarrage, du CNL.
  - *Le CNL a été informée par l'agent de proximité de manière fortuite que le courant électrique avait été coupé un à deux jours avant.*
  - *Le seul contact avec la commune que Monsieur Yves Jakob, exploitant du camping Bellerive, a été échangé par notre agent de proximité, Monsieur Raphael Bourquin.*
- Et nous en oublions d'autres ...

Ces évènements ont une forte probabilité de se répéter dans les prochaines années et nous espérons que nous aurons appris de nos erreurs !

En partant de ces constatations, le groupe UDC exige de pouvoir prendre connaissance du ou les protocoles en place pour faire face à ce genre événement climatique particulier ou tout autre événement extraordinaire demandant de tels processus. C'est pourquoi nous exigeons de recevoir de la Commune :

- Un protocole concernant la mise sur pieds de l'administration communale à tous les échelons (Conseil communal, Chefs de services, administration en général et autres services communaux), spécialement en période de vacances ou les jours précédents et suivants.
- Un protocole sur la communication interne et externe durant ces événements.
- Un protocole sur les aides externes à demander.
- Un protocole sur les réparations prioritaires et remises en états dans des délais respectables.
- Un protocole sur les mesures préventives prises pour limiter les dégâts matériels directs et indirectes, ainsi que les forts désagréments subit par les usagers des installations portuaires et alentours et par nos concitoyens.

Nous attendons de la part du Conseil Communal une implication digne de notre commune, dans des délais raisonnables, afin de gérer les événements futurs de manières exemplaires.

Le Landeron, le 18<sup>27</sup> octobre 2021

### Section UDC du Landeron

Stephan Bovet  
Président de la section

Yves Jakob  
Chef de groupe

Lucas Wenger  
Conseiller général

Reto Gabriel  
Conseiller général

Claire-Anne Frier  
Claire-Anne Frier Ryser  
Membre du groupe

Nathalie Chapuis  
Membre du groupe



# COMMUNE DU LANDERON

## Commission Financière et de Gestion

---

Le Landeron, le 15 novembre 2021

La commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 8 novembre 2021 afin de délibérer sur le budget proposé par le Conseil communal (CC). Lors de sa réunion du 15 novembre, elle s'est également penchée sur les points 6, 7, 8 et 9 à l'ordre du jour du Conseil général du 9 décembre 2021.

#### 4. Budget 2022. Arrêté 1430

Lors de l'analyse du budget détaillé 2022, la CFG a posé des questions précises à M. Nicolas Arizzi qui nous a répondu avec tous détails nécessaires. De plus la CFG a, pour l'essentiel, posé une dizaine de questions écrites concernant notamment comptes autoporteurs (électricité, eau, port, téléseu) au CC. Ce dernier a répondu à toutes nos interrogations.

La CFG a analysé attentivement le budget 2022 proposé par le CC. Il n'est pas équilibré et indique un déficit légèrement supérieur à 1 million. Un déséquilibre structurel explique une large part de ce déficit.

L'essentiel des charges est maîtrisé par le CC. Les comptes autoporteurs disposent d'un solde positif et ne soulèvent pas de problèmes particuliers.

En comparant les budgets 2021 et 2022, la CFG constate une augmentation des charges de l'aide sociale, la LaMal, de la péréquation des ressources et de l'économie publique. Au niveau des recettes, on estime devoir faire face à une baisse de l'impôt foncier et des prestations en capital.

Sur l'ensemble de ces considérations, à l'unanimité la CFG, préavise favorablement le budget 2022. La CFG remercie le CC, l'administration communale et le chef des finances M. Arizzi pour la présentation du budget 2022 et les réponses précises apportées à nos questions.

6. Demande de crédit-cadre de CHF 1'050'000.00 pour la rénovation des salles de classes de 2022 à 2032 pour le collège primaire. Arrêté 1431.

Suite au complément d'information donné par le CC, la CFG préavise favorablement ce crédit à l'unanimité. Toutefois elle relève la longue période pour la réalisation de ces travaux.

7. Demande de crédit complémentaire de CHF 185'000.00 pour la réfection globale de la grue mobile du port. Arrêté 1432.

Au vu de l'état préoccupant de la grue, la CFG préavise favorablement ce crédit tout en soulignant l'urgence de ces travaux pour des raisons sécuritaires.

8. Demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 pour l'achat de 6 horodateurs. Arrêté 1433.

L'achat de nouveaux horodateurs va permettre de sécuriser la rentrée de recettes durant la période estivale et faciliter l'utilisation et la gestion de ceux-ci. A la majorité la CFG préavise favorablement ce crédit d'engagement.

9. Crédit d'engagement de CHF 374'000.00 pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2022. Arrêté 1434.

A l'unanimité, la CFG approuve cette demande budgétaire.

Présences le 8 novembre 2021 : Gilliane Bürli, Olivier Guye, Michael Jacot (secrétaire), Jacques Savoy, Monique Sieber (présidente), Lucas Wenger, Frédy Winz, Jessica Muriset (excusée), Nicole Gütiger (excusée)

Présences le 15 novembre 2022 : Gilliane Bürli, Olivier Guye, Michael Jacot, Jacques Savoy, Monique Sieber (présidente), Lucas Wenger, Frédy Winz, Jessica Muriset (secrétaire), Nicole Gütiger.





# COMMUNE DU LANDERON

## Commission SI-TP

---

Le Landeron, le 15 novembre 2021

### **Rapport de la commission SI-TP relatif à l'arrêté 1434 du Conseil général du jeudi 9 décembre 2021**

La Commission SI-TP s'est réunie le mercredi 10 novembre 2021 afin de délibérer sur le crédit d'engagement de CHF 374'000.00 de l'ordre du jour du Conseil général du 9 décembre 2021.

❖ **Crédit d'engagement de CHF 374'000.- pour divers travaux de réfections et d'extension du réseau électrique pouvant intervenir en 2022**  
**Arrêté 1434**

FM informe la commission de la planification du changement des armoires électriques, de l'extension du réseau électrique et des montants demandés. Il nous détaille les différents coûts relatifs à ces changements et extensions.

Cela fait 5 ans que chaque année 4 armoires électriques sont remises en conformité ou changées.

Suite à ces explications, la commission accepte à l'unanimité des membres la demande de crédit d'engagement de CHF 374'000.-.

Divers :

Les coupures de courant du mois d'octobre ont été provoquées par un problème d'alimentation MT du Groupe E et non pas par le réseau communal.

#### **Commission SI-TP**

Présents : Jean-Philippe Senn (JPS), président ; Reto Gabriel (RT) ; Julien Allemand (JA), Frédéric Matthey (FM) ; Jean-Claude Egger (JCE) et Denis Spring (DS), secrétaire.

Excusés : Pierre de Marcellis (PdM) ; Sébastien Brechbühl (SB)



## Crédits d'engagement en cours - Situation au 31 octobre 2021

N° Arrêté / Date CG	Crédit d'engagement - Description	Montants crédits	Date contrats	Montants comptabilisés	Risques financiers	Remarques
<b>1429</b>	<b>C2T - Remplacement des fenêtres du bâtiment</b>					
<b>23.09.21</b>	BAMO	10'800		-		
	Installation chantier	51'700				
	Travaux préliminaires	72'200				
	Remplacement des fenêtres	353'300				
	Rehaussement des placages, menuiserie et stores	134'700				
	Installation électrique	64'700				
	Divers et imprévus	32'600				
	<b>Total</b>	<b>720'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>1428</b>	<b>Eter - Acquisition en qualité de propriétaire unique + rachat des véhicules appartenant à l'Etat</b>					
<b>23.09.21</b>	Acquisition du bâtiment	500'000		-		
	Rachat des véhicules	50'000		-		
	<b>Total</b>	<b>550'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>1426</b>	<b>Crédit d'étude pour l'implantation et la construction d'un bâtiment pour l'accueil parascolaire</b>					
<b>24.06.21</b>	Architecte	70'000		10'300		
	Ingénieurs CVSE	40'000				
	BAMO – accompagnement du MO	20'000		15'316		
	Appel d'offres groupe planificateur	15'000				
	Sondages géotechniques + rapport	15'000		281		
	Réserve estimée	5'000				
	<b>Total</b>	<b>165'000</b>	<b>-</b>	<b>25'897</b>	<b>-</b>	
<b>1425</b>	<b>Collège primaire - Remplacement fenêtres &amp; 2 portes d'entrée</b>					
<b>06.05.21</b>	Remplacement fenêtres pvc	143'000				
	Dépose & repose des stores, caissons de stores & isolation	40'000				
	Divers & imprévus	5'000				
	<b>Total</b>	<b>188'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	



## Suivi des crédits en cours

Service des finances

N° Arrêté / Date CG	Crédit d'engagement - Description	Montants crédits	Date contrats	Montants comptabilisés	Risques financiers	Remarques
<b>1424</b>	<b>Rempl. compteurs électriques s/territoire communal s/7 ans (HT)</b>					
06.05.21	Dépose des compteurs	686'000		14'793		
	Divers	-				
	<b>Total</b>	<b>686'000</b>	<b>-</b>	<b>14'793</b>	<b>-</b>	
<b>1423</b>	<b>Révision plan d'aménagement local</b>					
06.05.21	Aménagiste	214'500		18'375		
	Plan directeur chemins piétons	8'080				
	Mise à jour inventaire nature	25'170				
	Programme d'équipement	33'920				
	Etude de mobilité	29'400				
	Honoraires BAMO (organisation marché public)	16'150				
	<b>Total</b>	<b>327'220</b>	<b>-</b>	<b>18'375</b>		
	Subvention cantonale	-20'000				
	<b>Total net</b>	<b>307'220</b>	<b>-</b>	<b>18'375</b>		
<b>1422</b>	<b>Etablissement plan entretien des cours d'eau &amp; avant-projet concept protection contre les crues</b>					
06.05.21	Plan d'entretien cours d'eau	88'300				
	Concept protection contre les crues	74'300		47'264		
	Projet protection contre les crues	57'100				
	Frais d'investigation	43'100				
	Frais de communication, concertation et coordination	21'500				
	Frais d'intégration & outil SIG	16'200				
	Divers & imprévus	15'100				
	<b>Total</b>	<b>315'600</b>	<b>-</b>	<b>47'264</b>		
	Subvention cantonale et fédérale			-21'446		
	<b>Total net</b>	<b>315'600</b>	<b>-</b>	<b>25'818</b>		
<b>1420</b>	<b>Bouclage secteur "Les Combettes - Chemin des Vernets " (HT)</b>					
04.02.21	Travaux sanitaires	58'000				
	Travaux génie civil	45'000				
	SEP2L	10'000				
	Divers et imprévus	17'000				
	<b>Total</b>	<b>130'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		



## Suivi des crédits en cours

Service des finances

N° Arrêté / Date CG	Crédit d'engagement - Description	Montants crédits	Date contrats	Montants comptabilisés	Risques financiers	Remarques
---------------------	-----------------------------------	------------------	---------------	------------------------	--------------------	-----------

<b>1419 Remplacement de 22 poteaux des lignes aériennes électriques (HT)</b>						
04.02.21	Secteur 1 / Montet	68'200		31'750		
	Secteur 2 / Combes	37'200		21'970		
	Secteur 4 / La Baume	31'000		20'470		
	Divers	3'600				
	<b>Total</b>	<b>140'000</b>	<b>-</b>	<b>74'190</b>		

<b>1418 Travaux extensions réseau électrique en 2021 (HT)</b>						
04.02.21	Convention GRD	200'000		58'579		
	Remplacements/rénovation de 4 armoires	108'000		112'329		
	Extension du réseau / nouvelles constructions	88'000		9'535		
	Divers	-				
	<b>Total</b>	<b>396'000</b>	<b>-</b>	<b>180'443</b>		
	Frais de raccordements			-8'030		
	<b>Total net</b>	<b>396'000</b>	<b>-</b>	<b>172'413</b>		

<b>1412 Etude hydrogéologique captages sources de La Baume (HT)</b>						
25.06.20	Travaux de base	15'880				
	Investigations complémentaires	17'900				
	Travaux externes	3'000		294		
	Divers	3'220				
	<b>Total</b>	<b>40'000</b>	<b>-</b>	<b>294</b>		

<b>1411 Réfection globale de la grue mobile du port (HT)</b>						
25.06.20	Réparation TravelLift	74'000		45'879		
	<b>Total</b>	<b>74'000</b>	<b>-</b>	<b>45'879</b>		

<b>1410 Réfections &amp; surfacages routiers à divers endroits</b>						
25.06.20	Les Côtes, secteur est	80'000				
	Bellervie	10'000				
	Rue du Jura, montée nord	5'000				
	Petite Thielle (ouest)	3'000				
	Chemin des Sauges	10'000				
	Pontage de fissures	17'000				
	<b>Total</b>	<b>125'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		



## Suivi des crédits en cours

Service des finances

N° Arrêté / Date CG	Crédit d'engagement - Description	Montants crédits	Date contrats	Montants comptabilisés	Risques financiers	Remarques
<b>1409</b>	<b>Travaux désaffectation secteur H du cimetière</b>					
25.06.20	Génie civil & travaux paysagiste	25'000		25'409		
	Divers & imprévus			1'303		
	<b>Total</b>	<b>25'000</b>	<b>-</b>	<b>26'712</b>		
<b>1408</b>	<b>C2T - Ventilation aula &amp; luminaires halles, foyer &amp; corridors CN</b>					
25.06.20	Installation groupe froid	58'000				
	Installations électriques	19'000				
	Remplacement luminaires	53'000		46'287		
	Divers & imprévus	10'000				
	<b>Total</b>	<b>140'000</b>	<b>-</b>	<b>46'287</b>		
<b>1405</b>	<b>Etude réduction eaux claires parasites (HT)</b>					
24.10.19	Bureau ingénieurs civils	20'000		9'212		
	<b>Total</b>	<b>20'000</b>	<b>-</b>	<b>9'212</b>		
<b>1404</b>	<b>Restauration mémorial &amp; réfection mur sud cour du Château</b>					
24.10.19	Echafaudage	15'000		5'050		
	Ferblanterie & couverture	3'000				
	Plâtrerie / peinture	32'000		10'000		
	Travaux spéciaux / Divers & imprévus	10'000				
	Honoraires architecte & émoluments	4'000		467		
	Divers et imprévus	5'000		201		
	<b>Total</b>	<b>69'000</b>	<b>00.01.00</b>	<b>15'718</b>		
	Contributions & soutiens financiers associations					SDL, AVVL, Corpo St-Maurice
	<b>Total net</b>	<b>69'000</b>		<b>15'718</b>		



## Suivi des crédits en cours

Service des finances

N° Arrêté / Date CG	Crédit d'engagement - Description	Montants crédits	Date contrats	Montants comptabilisés	Risques financiers	Remarques
<b>1398</b>	<b>Aménagement infrastructures secteur sud ZI Prés Bugnons (partiellement HT)</b>					
<b>09.05.19</b>	Génie civil: routes, eaux usées & claires	1'113'000				
	Sanitaires - eau potable	180'000				
	Electricité BT & EP	267'000				
	Télé-réseau	21'000				
	Défense incendie	29'000				
	Ingénieurs civils			47'935		
	Architectes & urbaniste			7'639		
	Indemnités pertes exploitation					
	Divers & imprévus:			3'732		
	<b>Total</b>	<b>1'610'000</b>	<b>-</b>	<b>59'306</b>		
<b>1392</b>	<b>Réfection berges canal de la Petite Thielle</b>					
<b>21.02.19</b>	Génie civil			192'567		
	Electricité			4'606		
	Ingénieurs civils			26'603		
	Divers			508		
	<b>Total</b>	<b>250'000</b>		<b>224'284</b>		
<b>1390</b>	<b>Réfection charpente toiture Tour Hôtel de Ville</b>					
<b>21.02.19</b>	Echafaudage	52'000		32'785		
	Charpente	32'000		46'468		
	Ferblanterie - couverture	130'000		73'332		
	Maçonnerie	10'000		18'934		
	Honoraires architecte	8'000		4'750		
	Divers	8'000		6'523		
	<b>Total</b>	<b>240'000</b>		<b>182'792</b>		
	OPAN - subvention cantonale	-48'000		-36'000		En attente décompte
	Paroisse catholique - participation			-12'367		
	<b>Total net</b>	<b>192'000</b>	<b>-</b>	<b>134'425</b>		



## Suivi des crédits en cours

Service des finances

N° Arrêté / Date CG	Crédit d'engagement - Description	Montants crédits	Date contrats	Montants comptabilisés	Risques financiers	Remarques
---------------------	-----------------------------------	------------------	---------------	------------------------	--------------------	-----------

<b>1378 Eau potable - Extension CEN, participation Le Landeron (HT)</b>						
21.06.18	Acomptes versés à la CENe			3'687'021		
	Honoraires ingénieur civil			165'032		
	Divers & émoluments			18'441		
	<b>Total</b>	<b>5'907'150</b>		<b>3'870'494</b>		
	SENE - subvention cantonale	-2'362'860				
	<b>Total net</b>	<b>3'544'290</b>	-	<b>3'870'494</b>		

<b>1364 SEP<sup>2</sup>L - Manuel assurance qualité (MAQ) (HT)</b>						
22.02.18	Bureau ingénieurs mandat prestations pour MAQ			66'994		
	Divers			1'692		
	<b>Total</b>	<b>80'000</b>		<b>68'686</b>		

<b>1321 Eau potable - Mise en conformité réservoir des Aiguedeurs (HT)</b>						
18.02.16	Acomptes versés à la CENe	103'300				
	Honoraires ingénieur civil	16'500		3'902		
	Divers	10'000				
	<b>Total</b>	<b>129'800</b>		<b>3'902</b>		

<b>1320 Eau potable - Nouveau réservoir de Combazin (HT)</b>						
18.02.16	Acomptes versés à la CENe	281'700				
	Honoraires ingénieur civil	44'500		30'588		
	Divers	27'000				
	<b>Total</b>	<b>353'200</b>		<b>30'588</b>		

<b>1307 Mise en place concept de circulation &amp; de modération de trafic</b>						
18.06.15	Panneaux signalisation, totems & marquages			223'551		
	Signaux entrées & fins localité + divers			15'880		
	Maçonnerie, socles béton & divers			73'827		
	Bacs à fleurs (sans décoration)			48'202		
	Terre, terreau, fleurs, arbustes			26'424		
	Achat radars préventifs			14'216		
	Divers			1'246		
	<b>Total</b>	<b>758'000</b>		<b>403'346</b>		



## Suivi des crédits en cours

Service des finances

N° Arrêté / Date CG	Crédit d'engagement - Description	Montants crédits	Date contrats	Montants comptabilisés	Risques financiers	Remarques
<b>1301</b>	<b>Assainissement éclairage public général localité, rempl. mâts et leds</b>					
<b>26.03.15</b>	Remplacement mâts & leds			546'161		
	Génie civil & maçonnerie			8'361		
	Divers & imprévus			329		
	<b>Total</b>	<b>896'400</b>		<b>554'851</b>		